

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 110 (1974)

Heft: 36

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1172

36

Montreux, le 22 novembre 1974

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif



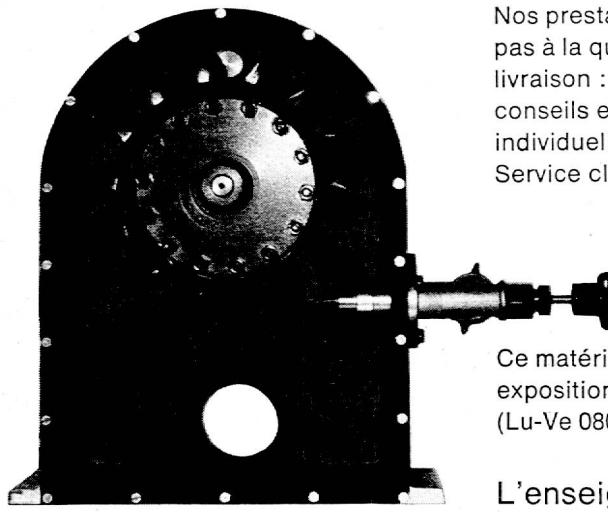
Photo Doris Vogt.

L'enseignement moderne passe par Kümmerly + Frey

Une présence souhaitée en Suisse romande avec un programme réputé.

Pour résoudre vos problèmes, nos nombreux instruments et appareils de physique, technique, chimie pour les écoles primaires, secondaires et professionnelles.

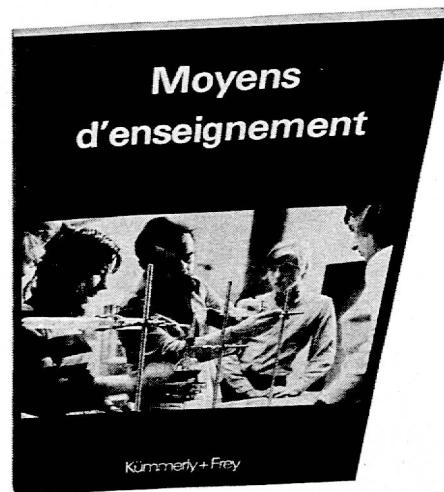
Appareils pour expériences en
— électricité
— mécanique
— optique
— acoustique
— chimie



Nos prestations ne se limitent pas à la qualité et au délai de livraison : nous assurons des conseils et une information individuelle grâce à notre Service clientèle.

Ce matériel est présenté à notre exposition permanente à Berne (Lu-Ve 0800-1200 1400-1700)

L'enseignement moderne passe par Kümmerly + Frey



Bon pour un catalogue

Nous vous offrons gratuitement notre nouveau catalogue. 80 pages illustrées

Je désire :

- un exemplaire qui me sera adressé par la poste un exemplaire que me remettra personnellement M. Christin

- un exemplaire qui me sera remis lors de ma visite à Berne

Veuillez marquer d'une X ce qui convient.

Nom :

Prénom :

Nom de l'école :

Numéro postal :

Localité :

Adresse de l'école :

Kümmerly + Frey

Hallerstrasse 10, 3001 Berne
Téléphone 031 / 24 06 66/67

Physique, Chimie, Moyens audiovisuels,
Biologie, Géographie, Géologie, Histoire

33^e CONGRES SPR 1974

L'ECOLE: PERSPECTIVES NOUVELLES

Sommaire

LA SPR UNE ET DIVERSE

Le sport et l'école

| | |
|-----------|-----|
| Vaud | 850 |
| Genève | 853 |
| Neuchâtel | 858 |
| Jura | 860 |
| Fribourg | 865 |
| Valais | 867 |

CONGRÈS SPR

845

COMITÉ CENTRAL

| | |
|------------------------------------|-----|
| Jeunesse et économie : un manuel | 846 |
| Assemblée des délégués de la CMOPE | 848 |
| Communiqué CMOPE | 849 |
| Centre international du Sonnenberg | 850 |

VAUD

| | |
|----------------------|-----|
| Recensement scolaire | 851 |
| Réforme vaudoise | 852 |
| Claudine Devaud | 852 |
| AVEPS | 853 |

GENÈVE

| | |
|--|-----|
| Congrès SPR : premières impressions | 853 |
| Animaux en classe ! | 854 |
| Séance de délégations | 854 |
| Mathématique : de la manière de planter des noyaux | 855 |

NEUCHÂTEL

| | |
|--|-----|
| Comité de district, Neuchâtel | 859 |
| Commission technique des cours de perfectionnement | 859 |
| Information et orientation professionnelle | 860 |

JURA

| | |
|--|-----|
| Quelques communications | 861 |
| A mon collègue de 5 ^e et 6 ^e année | 862 |
| A la SBMEM | 862 |
| Centre de perfectionnement | 864 |
| Maîtresses enfantines | 865 |
| Moniteurs J + S | 865 |

EN SUISSE ROMANDE AU CINÉMA

868

8 et 9 décembre 1974 en bref

Assemblée des délégués

Le président de la SPR est élu, par acclamations et pour une nouvelle période de quatre ans, en la personne de notre estimé collègue Jean-Jacques Maspéro. Félicitations.

Il en va de même du Comité central 1974-1978.

Quelques propos de nos invités

M. Jean Sommer, président de la Conférence des chefs de service I : « Si l'initiative de la coordination revient à la SPR (Bienne 1962), l'éification de l'ensemble doit être une œuvre commune, DIP et associations. »

M. Philippe Bendel, président du CARESP (Cartel romand de nos collègues secondaires) : « Nos chemins bien que ne se confondant jamais se complètent, interdisant aux uns de vivre sans les autres. »

Congrès

Plus de 1000 enseignants romands — sans compter les nombreux invités — se pressent dans la grande salle des fêtes de Thônex.

Remarquable présentation des différentes composantes du rapport par les rédacteurs, chaleureusement remerciés de leur ouvrage à cette occasion.

Après plus de cinq heures de délibération, de discussion — parfois grinçantes — le Congrès vote sans opposition une série impressionnante de résolutions.

Quelques échos pris sur le vif (sans intention aucune !)

André Ouliac, secrétaire général du Syndicat national des instituteurs (SNI, France) : « Ici, la démocratie n'est pas un vain mot. »

John Thompson, secrétaire de la CMOPE (Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante) : « L'étude faite contribuera à la formation des esprits des enseignants avant la confrontation avec les autorités. »

André Chavanne, conseiller d'Etat, Genève : « Il ne peut y avoir de solutions aux problèmes scolaires sans la participation des uns et des autres. »

J.-J. Maspéro, président SPR : « Les armes de la SPR, ce sont ses membres. »

Michel Girardin, Jura : « Les enseignants ne sont pas ce qu'ils disent mais ce qu'ils font ! »

L'un ou l'autre participants encore : « Si l'on veut des enfants libres et autonomes, il faut que les enseignants le soient aussi. » Et enfin : « Il ne s'agit pas de forcer ou de casser mais de convaincre. »

En résumé

Deux jours de travail, de discussion, de prise de conscience mais aussi de contacts enrichissants, tout cela dans un contexte parfaitement organisé par une équipe infatigable.

Dans le numéro 9, nous reviendrons avec un maximum de détails et de photographies sur cette importante manifestation de notre association faîtière.

FB.

Jeunesse et économie

Un manuel d'économie : « L'économie c'est votre vie »

L'ÉCONOMIE, C'EST VOTRE VIE est un ouvrage collectif, réalisé dans le cadre d'une commission de travail de la SPR. Les enseignants suivants ont participé à sa conception générale, en ont rédigé des séquences et apprécié le niveau pédagogique : Jean-Pierre Buri, Marin ; Yvan Dutoit, Pully ; André Fischer, Chambésy ; Michel Hagman, Vandœuvres, José Jaecklé, vice-président de la SPR, Genève, André-Georges Leresche, Vallorbe, Jean-Pierre Paquier, Pully.

Quant aux démonstrations économiques (sommaire, textes de présentation), elles sont le fruit de la réflexion et de la rédaction de deux économistes, MM. Marian Stepczynski et Gérard Sallin. Enfin, Jean-Claude Delaude, chargé d'actions pour la Suisse romande de la société « Jeunesse et Economie », a conçu les parties didactiques en s'efforçant de donner à l'ensemble une meilleure cohérence et lisibilité.

Pourquoi un manuel s'adressant à des adolescents ?

Une grande majorité de futurs citoyens et citoyennes entrent dans la vie active sans avoir jamais été initiés aux grands principes de l'économie. Tout individu est pourtant un agent économique, tantôt producteur, tantôt consommateur. Il travaille pour acquérir un revenu, important acte économique. Encore convient-il

que l'affectation de ce revenu soit rationnelle. Le niveau de vie de cet individu, mais aussi de sa famille ou de ses proches, en dépend. Et il y a plus : les décisions que les pouvoirs politiques demandent aux citoyens de prendre démocratiquement ont des implications économiques toujours croissantes. Ce sont désormais presque toujours des sujets économiques ou qui conditionnent en tout cas directement l'évolution de l'économie d'une région ou d'un pays. C'est dire l'importance d'une initiation économique s'adressant à des adolescents. Ce manuel doit sans aucun doute faciliter auprès des jeunes la prise de conscience de l'importance de l'économie pour leur vie future.

Le jugement économique doit toutefois se fonder sur une observation directe. Ce manuel contient de nombreuses citations auxquelles les jeunes pourront se référer dans le contexte de leur vie quotidienne ainsi que dans la presse.

Comment utiliser ce manuel ?

Les auteurs ont imaginé 28 sujets afin de survoler toute l'économie politique. Après avoir expliqué comment l'économie s'est développée dans les sociétés humaines (sujets du chapitre 1), ils ont analysé les comportements économiques de l'individu (chapitre 2), de l'entreprise, considérée ici au sens large (chapitre 3), des mécanismes du marché (chapitre 4), de la nation ou de l'Etat comme agent

économique (chapitre 5), enfin des relations économiques internationales (chapitre 6). Dans un dernier chapitre, l'ouvrage aborde quelques sujets qui sont autant d'interrogations sur l'avenir : évolution des systèmes économiques, pays riches, pays pauvres, croissance, pénuries de matières premières notamment.

Chacun des 28 sujets fait l'objet d'un texte de présentation qui peu être découvert soit en groupe soit individuellement par les élèves. Le vocabulaire économique de base est mis en évidence (corps gras dans le texte). Les mots clés deviennent ainsi de précieux guides de lecture pour les élèves. Un questionnaire permet d'autre part de contrôler la lecture et d'élargir la réflexion en classe. Chaque sujet se termine par une partie didactique comportant des citations, des définitions, des renseignements statistiques, des illustrations graphiques, voire des textes de réflexion.

Il n'est pas obligatoire de suivre fidèlement le cheminement de ce manuel.

Au gré de leçons d'information générale ou d'analyses de l'actualité, maîtres et élèves doivent tirer un meilleur parti de la théorie. De toute manière, quelles que soient vos expériences ou découvertes, bonne route sur le chemin de l'économie.

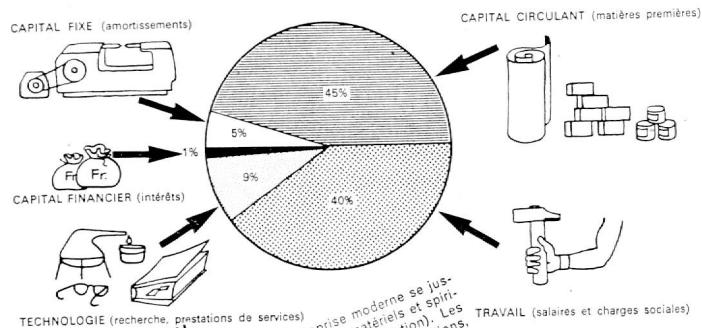
Cet ouvrage est disponible à la Guilde de documentation SPR sous le numéro 263.

Quelques exemples

3.2. Questionnaire pour l'élève

1. *Qu'est-ce que le revenu d'une entreprise ?*
2. *Pourquoi le chiffre d'affaires ne représente-t-il pas le revenu d'une entreprise ?*
3. *Les entreprises peuvent-elles vendre leurs produits à n'importe quel prix ?*
4. *Les entreprises peuvent-elles acheter leurs matières premières à n'importe quel prix ?*
5. *Qu'est-ce qu'une combinaison de facteurs de production ?*
6. *Une entreprise est-elle assurée de réaliser des bénéfices ?*
7. *A quoi sert le profit d'une entreprise dans le système de libre-concurrence ?*
8. *Qu'est-ce qui caractérise l'entreprise dans un système collectiviste ?*

Exemple de combinaison des facteurs de production: charges annuelles d'exploitation d'une grande entreprise de la métallurgie suisse



LA PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS
 La participation des travailleurs dans l'entreprise moderne se justifie essentiellement par des impératifs, à la fois matériels et spirituels de justice et de dignité humaine (autodétermination). Les modifications structurelles de l'économie moderne (concentration), les sociétés multinationales, cartellisation, monopolies et oligopoles, interpénétration des économies, provoquent d'elles-mêmes des tensions et des risques qui elles-mêmes provoquent une actualité tout particulièrement à la revendication de participation des travailleurs. En mettant l'accent sur la coopération entre ceux qui apportent les capitaux, les managers qui en dépendent et ceux qui n'apportent rien, mais qui leur travail, la participation diminue les risques de conflit permanent et de bouleversements dangereux. Elle accroît, en définitive, les chances d'efficacité de l'entreprise et de l'économie.

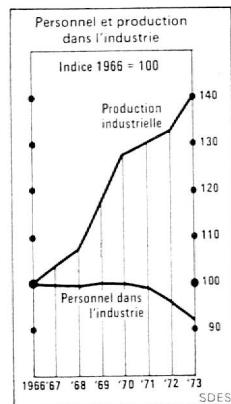
L'information, à tous les domaines intéressants, les travailleurs dans l'entreprise, à tous les domaines de la place de travail, institutions sociales, questions relevant du droit légal ou conventionnel de travail, grandes orientations de nature économique ou financière).

Extrait d'un article de J. J. Furrer paru dans la « Revue syndicale suisse », Bienne, 26 décembre 1973, page 322.

Dans toute discussion sur la participation, on évoque régulièrement l'aliénation dont les employés seraient les victimes dans leur vie professionnelle, souvent ce que cela implique de malaise et d'in sécurité. D'où l'exigence d'une certaine « humanisation » de l'entreprise.

Tiré de la « Charte d'avenir de Neuchâtel », le 7 juin 1974.

ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION MALGRÉ UNE DIMINUTION DU PERSONNEL



LES MÉCANISMES DE PRISE DE DÉCISION

Il explique à son auditoire les mécanismes de prise de décision soit à la direction et de manière collégiale soit à la conseil hebdomadaire de direction. Il entendait ainsi répondre aux questions que se posait légitimement le personnel après l'affaire Lip, le personnel d'une grande entreprise familiale où les pouvoirs sont théoriquement concentrés sur une seule personne. Une direction de type collégial offre la garantie de respect lorsqu'il existe plus de 50 cadres participant à l'élaboration. Les problèmes sont examinés lors des séances annuelles du Plan directeur. La direction est donc consciente que les destinées de l'entreprise sont liées, très étroitement à celles de ses collaborateurs, à celles aussi de la cité et de la région.

Extrait du journal « L'Impartial »,
 La Chaux-de-Fonds, du 29 décembre 1973.

Etre à l'avant-garde du progrès
 c'est confier ses affaires à la

Banque Cantonale Vaudoise

qui vous offre un service personnel,
 attentif et discret.



Société vaudoise et romande de Secours mutuels



COLLECTIVITÉ SPV

Garantit actuellement plus de 2000 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Assure : les frais médicaux et pharmaceutiques, des prestations complémentaires pour séjour en clinique, prestations en cas de tuberculose, maladies nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison maladie-accident.

Demandez sans tarder tous renseignements à Fernand Petit, 16, chemin Gottetaz, 1012 Lausanne.



Assemblée des délégués de la CMOPE

La 23^e assemblée des délégués de la CMOPE (3 millions d'adhérents) groupant près de 80 organisations d'enseignants s'est réunie au Centre de conférence de Singapour du 31 juillet au 7 août 1974. Elle était l'hôte de la Singapore Teachers' Union, ainsi que des syndicats d'enseignants chinois, malais et tamis.

Le thème principal de l'assemblée « Les pressions en faveur de la rénovation de l'éducation. Implication pour les enseignants et leurs organisations » a été examiné sous divers aspects au cours de discussions de groupe puis en assemblée générale.

Au cours de trois séances de travail ont également été étudiés le rôle des organisations d'enseignants dans le cadre de l'Année internationale de la femme et la participation de celle-ci aux travaux des organisations d'enseignants, la coopération entre la CMOPE et l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), et enfin, le rôle des organisations d'enseignants dans la promotion de l'égalité des chances d'éducation en faveur des groupes minoritaires et des travailleurs migrants.

En outre, au cours de quatre stages d'études, les délégués ont traité les problèmes - éducation continue dans le cadre urbain : son rôle et son profil par rapport au développement national - éducation de la petite enfance - enseignement audio-visuel - fonction publique et ensemble du mouvement syndical.

La 23^e assemblée s'est aussi penchée sur la situation au Chili et au Japon. D'une part, elle a déploré que le Chili refuse la liberté et le droit d'association et réclamé leur rétablissement dans un proche avenir.

D'autre part, elle a relevé les tactiques inadmissibles d'oppression utilisées par le Gouvernement japonais contre la Japan Teachers' Union qui sont la négation des « principes démocratiques exprimés dans les conventions de l'OIT ».

Envisageant l'avenir, l'assemblée a élu un deuxième vice-président en la personne de M. Wilhelm Ebert (Deutscher Lehrerverband) et nommé deux nouveaux membres du Comité exécutif, à savoir : M. René Labes (Syndicat national des instituteurs de France) et M. Jim Killeen (Canadian Teachers' Federation).

Dans la même perspective, le secrétaire général de la CMOPE, M. John Thompson, a présenté le thème de l'assemblée de 1975 qui aura lieu à Berlin : « Les enseignants et le processus politique ».

Résolution concernant le thème de 1974

Les pressions en faveur de la rénovation de l'éducation

Préambule

La 23^e assemblée des délégués de 40 pays du monde à la CMOPE reconnaît que l'éducation dans tous les pays est continuellement soumise à des pressions de toute sorte, à la fois favorable et défavorables. Ces pressions s'exercent principalement dans les buts suivants :

1) *Socio-économique* - afin de satisfaire les exigences d'économies en voie d'expansion, sans négliger les besoins sociaux et les valeurs humaines de la collectivité.

2) *Politique* - afin de parvenir, grâce à une étude objective, à une évaluation de l'importance des processus politiques pour toutes les collectivités et de la nécessité d'éduquer l'individu pour qu'il assume une responsabilité dans ces processus politiques, mais sans utiliser l'enseignement d'une part pour maintenir les formes politiques existantes ou d'autre part pour promouvoir une idéologie personnelle, qui sont des risques inhérents.

3) *National* - afin de promouvoir en

chacun la fierté de l'héritage, de la culture et des réalisations de sa nation, mais sans créer des attitudes préjudiciables au développement de la compréhension et de la coopération internationales.

4) *Technologique* - afin de tirer parti des progrès technologiques qui peuvent compléter le processus éducatif, sans rabaisser le rôle de l'enseignant ou empêcher le contact humain indispensable entre enseignants et enseignés.

5) *Commercial* - afin de tirer parti de la diversité des matériels didactiques offerts par les entreprises commerciales, tout en assurant que les objectifs, les programmes et les méthodes sont déterminés par les enseignants pour des raisons éducatives et non sur la base du profit commercial.

6) *Professionnel et syndical* - afin d'assurer que les membres du corps enseignant occupent dans la société la place qui leur revient, de sorte qu'ils puissent participer à la mise au point de programmes et de méthodes d'enseignement qui leur permettent de répondre aux besoins de la collectivité qu'ils servent sans se détacher de cette collectivité.

La présente assemblée reconnaît en outre que les enseignants ont individuelle-

ment et collectivement la responsabilité de prendre connaissance de ces pressions, de les évaluer, de les subir à divers degrés et même de jouer un rôle actif, lorsque cela est nécessaire, en lançant des initiatives de nature à atténuer les causes de ces pressions,

enfin

qu'une analyse approfondie des incidences de ces pressions au niveau local, national et international doit être entreprise par les organisations d'enseignants en consultation avec les autorités responsables de l'éducation et non hors de la société dans laquelle elles agissent afin d'établir jusqu'à quel point ces pressions peuvent être acceptées, appuyées ou combattues.

En conséquence, l'assemblée est convaincue qu'il est implicite que :

A. tous les enseignants devraient :

1) reconnaître que tout élève a droit à un enseignement fondé sur les cultures traditionnelles, y compris l'enseignement dans sa langue maternelle, en particulier au cours des premières années de scolarité, mais en même temps que tous les élèves ont besoin de pouvoir s'exposer à d'autres cultures et d'autres langues ;

2) être pénétrés du concept plus large de l'éducation en tant que processus continu qui engage toute la collectivité et devraient assurer que chaque enfant fait autant d'expériences éducatives que possible, et notamment qu'il bénéficie d'une initiation à l'enseignement technique et professionnel lui permettant de choisir sa profession en connaissance de cause et facilitant son éducation permanente en vue de son épanouissement ;

3) comprendre que les changements apportés à la structure, à la portée et à la nature de l'éducation nécessitent une meilleure formation en cours d'emploi qui soit un élément permanent et intégré de l'ensemble du système éducatif. Il est essentiel que les enseignants participent activement à la mise sur pied et à la planification des programmes de formation en cours d'emploi et qu'ils y prennent part.

B. les organisations d'enseignants devraient :

1) se rendre compte que l'éducation est un processus politique et social au sens le plus large et, par conséquent, qu'elles devraient :

a) prendre l'initiative et être les agents des changements qui sont estimés appropriés et souhaitables, mais en préservant les valeurs éprouvées ;

b) accepter l'idée que le niveau le plus élevé de leur capacité professionnelle et le signe le plus frappant de leur sens social se manifestent dans la part active qu'elles prennent à la solution des problèmes de la société ;

c) faire connaître à l'opinion publique

que l'éducation ne peut à elle seule résoudre tous les problèmes de la société ;

d) reconnaître que la solution de leurs problèmes professionnels dépend de leur participation au processus de rénovation de la société ;

2) fournir à leurs membres des moyens d'information qui leur permettent d'apprécier la valeur des pressions exercées et les aider à entreprendre les changements appropriés ;

3) exercer des pressions auprès des autorités gouvernementales et des administrateurs compétents pour assurer que : a) les enseignants reçoivent des encouragements et une aide lorsqu'ils réagissent aux diverses pressions s'exerçant en faveur du changement ; b) la santé mentale et physique des enseignants est convenablement protégée des effets des pressions s'exerçant en faveur du changement et que des moyens de traitement et de réadaptation appropriés sont offerts aux enseignants dont la santé est atteinte ;

4) participer davantage aux transformations et aux innovations éducatives, ainsi qu'aux travaux exploratoires concernant les changements économiques et sociaux en vue d'en promouvoir les effets sur l'éducation ;

5) formuler des politiques claires à l'égard des changements, assurer que leurs membres peuvent les mettre en œuvre et défendre les droits de leurs différents membres à innover et à contribuer ainsi à l'adéquation de l'éducation ;

6) participer elles-mêmes aux changements, de leur propre chef ou en coopération avec d'autres groupements sociaux, politiques et économiques qui peuvent légitimement y prendre part ;

7) reconnaître et faire connaître la nécessité d'une éducation continue de l'enseignant ; prendre l'initiative et, au besoin, faire pression sur les autorités compétentes afin d'assurer une participation totale des enseignants à la planification et la mise au point des programmes de formation initiale et de formation en cours d'emploi ;

8) utiliser tous les moyens possibles afin d'assurer une étroite coopération entre les enseignants exerçant dans les écoles et les formateurs d'enseignants dans tous les programmes de formation initiale et de recyclage, ainsi que dans l'évaluation permanente de ces programmes ;

9) reconnaître que l'éducation étant un processus permanent, il est essentiel que toutes les personnes directement concernées par la mise en œuvre des programmes d'éducation formelle, que ce soit avant, pendant ou après la période de scolarité ordinaire, soient formées et rémunérées de façon adéquate.

C. La CMOPE devrait :

1) Faire appel à toutes les organisations

membres, pour qu'elles coopèrent aux programmes d'éducation et d'information et joignent leurs efforts à ceux des organismes des Nations Unies et des autres organismes compétents afin de promouvoir l'éducation pour la paix, le désarmement, les responsabilités et les droits de l'homme, l'égalité de l'homme et de la femme, l'élimination du racisme sous toutes ses formes, le développement économique et social, la protection de l'environnement, la connaissance des problèmes de population, l'utilisation responsable des ressources décroissantes du monde.

2) Exhorter les organisations membres à devenir des forces dynamiques qui contribuent aux changements éducatifs appropriés, ainsi qu'aux transformations socio-économiques, socio-culturelles et institutionnelles qui leur sont liées ; les informer des mesures prises par elle ou par ses membres à l'égard du changement.

D. Les gouvernements devraient offrir des moyens d'éducation permanente à tous les citoyens. En conséquence, la CMOPE devrait s'assurer que le droit d'en bénéficier est reconnu dans tous les pays et que l'éducation permanente est intégrée à un processus d'éducation continue institué spécifiquement au profit des citoyens concernés.

Résolution concernant la situation au Chili

L'assemblée remercie le secrétaire général d'avoir pris l'initiative de se rendre au Chili aussitôt que possible après le coup d'état de septembre 1973 pour s'informer sur place et présenter une analyse objective de la situation dans laquelle se trouvaient les organisations d'enseignants par suite du changement de gouvernement.

Compte tenu des efforts que la CMOPE déploie depuis de nombreuses années pour appuyer la liberté et le droit d'association, l'assemblée déplore le fait que cette liberté ait été retirée, au Chili, à la suite du coup d'état militaire qu'elle condamne, et demande instamment au gouvernement chilien de rétablir dans un proche avenir le droit de créer des organisations d'enseignants libres et indépendantes.

L'assemblée considère avec inquiétude les nouvelles relatives aux arrestations et à l'emprisonnement sans jugement d'enseignants en raison de leurs opinions politiques ; elle charge le secrétaire général de suivre la situation afin d'agir de manière appropriée conformément à la politique fondamentale de la CMOPE pour la défense des libertés individuelles et des droits civiques.

Résolution concernant la situation de la Japan Teachers' Union

Les délégués de 40 pays participant à la 23^e assemblée de la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante réunie à Singapour du 30 juillet au 7 août 1974 ont pris connaissance avec regret du rapport des représentants de la Japan Teachers' Union dans lequel il est dit que les relations entre le syndicat et le Gouvernement japonais continuent de ne pas être satisfaisantes et qu'il y a des preuves qu'elles se sont détériorées.

La Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante affirme que les arrestations de dirigeants syndicaux, les perquisitions dans leurs résidences privées et l'irruption dans leurs bureaux sont des tactiques inadmissibles d'oppression et la négation des principes démocratiques exprimés dans les conventions de l'OIT qui sont acceptés par la plupart des pays et sur lesquels comptent les enseignants partout dans le monde.

La 23^e assemblée des enseignants demande au Gouvernement japonais de négocier avec la Japan Teachers' Union et de s'efforcer de résoudre le conflit et les divergences par la consultation, dans le respect des processus démocratiques.

L'assemblée demande :

1) que la Japan Teachers' Union tienne le comité exécutif de la CMOPE parfaitement informé des événements ;

2) que le comité exécutif communique les informations et les recommandations aux organisations membres ;

3) que le comité exécutif continue d'appuyer la JTU et présente un rapport à la prochaine assemblée de la CMOPE ;

4) que l'OIT agisse promptement en ce qui concerne la plainte déposée par la Japan Teachers' Union, qui touche à la protection des intérêts de tous les enseignants dans le monde entier.

Communiqué CMOPE

Le Honduras au lendemain du typhon

Le typhon « Fifi », qui a frappé le Honduras à la fin de septembre, a durablement touché 3000 enseignants et détruit ou sérieusement endommagé 200 écoles. Selon les rapports, aucun enseignant n'a perdu la vie, mais nombreux sont ceux qui ont perdu des membres de leur famille. Les inondations qui ont suivi le typhon ont fait d'énormes dommages et des pluies torrentielles causent aujourd'hui encore de graves perturbations.

Tel est le bilan initial communiqué à

M. John Thompson, secrétaire général de la CMOPE, qui s'est rendu à Tegucigalpa les 7 et 8 octobre. Le Colegio Profesional « Superación Magisterial » Hondureño (Colprosumah) a créé un comité de secours qui s'informe actuellement des besoins prioritaires en vue d'en faire l'évaluation. Il semble que le logement soit le plus grand problème pour les enseignants et, malgré la reconstruction par le Ministère de l'éducation, les écoles souffriront d'une pénurie de matériel et d'équipement pendant fort longtemps.

Sur l'initiative du Colprosumah et avec l'aide du Ministère de l'éducation, tous les enseignants ont décidé de verser une partie de leurs salaires mensuels d'octobre à décembre 1974 à un fonds spécial d'assistance aux écoles et aux maîtres. Ce fonds sera géré directement par un comité des organisations d'enseignants qui collaborera avec le Ministère de l'éducation. Ce plan a été chaleureusement accueilli parce qu'il laisse l'initiative aux enseignants pour ce qui concerne les écoles et les collectivités qu'ils servent et parce qu'il évite une centralisation excessive de l'assistance économique qui, d'après les organisations d'enseignants, est un danger réel.

La CMOPE a versé 1000 dollars directement au Colprosumah pour lui permettre d'assurer des services essentiels à ses membres au cours de cette période critique. José Napoléon Morazán, membre du comité exécutif de la CMOPE, travaille en étroite collaboration avec le comité de secours du Colprosumah.

Pour ce qui concerne les effets du typhon à plus long terme, le Colprosumah est très préoccupé par le manque de matériel d'enseignement qui, à son avis, n'aura qu'une faible priorité dans la répartition des fonds affectés à la reconstruction. Il a lancé un appel à la CMOPE et, par son intermédiaire, aux organisations membres, pour qu'elles lui accordent toute l'aide possible en vue de la fourniture de ce matériel.

A long terme, les répercussions du typhon sur le développement de l'éducation au Honduras seront très graves en raison des dommages infligés notamment aux cultures, aux plantations de bananes, canne à sucre, etc., qui sont les piliers de l'économie du pays. L'éducation s'en ressentira forcément pendant plusieurs années jusqu'à ce que l'économie puisse se relever de cette catastrophe.

Centre international du Sonnenberg

Plusieurs sessions pour jeunes de 17 à 25 ans sont prévues en 1975 :

Du 6 au 15 janvier : **Wie wir leben wollen. Erwartungen und Aufgaben.**

Du 14 au 23 février : **Menschenrechte und Menschenwürde.**

Du 27 mars au 5 avril : **Leistung und Demokratie.**

Du 6 au 15 avril : **Die Entwicklungsländer und wir.**

A la demande de la direction du Centre du Sonnenberg, nous grouperons les inscriptions romandes pour l'une ou l'autre de ces quatre sessions.

Inscription : 135 DM, comprenant entretien et subsistance, les excursions et le bus spécial à l'arrivée dès Bad Harzburg (pour les étudiants, 115 DM).

Discussions ouvertes et sans parti pris, dans une atmosphère franche et amicale. Exposés et discussions sont traduits.

D'autres sessions sont prévues en été, ouvertes à tous.

Renseignements et inscriptions :

André Pulfer, 1802 Corseaux.

Association suisse des Amis du Sonnenberg

L'Assemblée générale annuelle des Amis du Sonnenberg aura lieu à Olten, au Buffet de la Gare, samedi 23 novembre 1974, à 14 h. 30.

M. Paul Binkert, président, résumera les travaux de la 21^e Semaine pédagogique internationale, qui a eu lieu à Trogen du 21 au 26 juillet. Le thème choisi, « L'enfant et la télévision », a suscité des débats intéressants.

Après les opérations statutaires, il sera question de l'organisation faîtière qui, dorénavant, portera la responsabilité des semaines pédagogiques.

Voici l'ordre du jour de l'assemblée, à laquelle chaque enseignant — même s'il n'est pas membre de l'association — est cordialement invité :

1. Rapport annuel.
2. Rapport sur les sessions de Trogen et du Herzberg.
3. Nouvelles du Sonnenberg.
4. Comptes et contribution annuelle.
5. Statut du comité d'organisation des Semaines pédagogiques.
6. Programmes pour 1975 : Semaines au Herzberg et à Trogen (20 au 26 juillet 1975).
7. Divers.
8. M. le Dr Willi Vogt, qui fut l'initiateur des Semaines pédagogiques, parlera des origines et des objectifs actuels du Mouvement du Sonnenberg.

A. P.

Vaud

La SPR une et diverse

Le sport et l'école dans le canton de Vaud

Education physique et sport scolaire

Enseignement

Selon le processus en vigueur au sein de notre Confédération, une loi fédérale sur l'encouragement de la gymnastique et des sports a été votée en 1972, et des ordonnances du Conseil fédéral et du DMF fixent les règlements d'application. Sans entrer dans les détails, en voici les grandes lignes :

1. « 3 heures au moins par semaine seront consacrées à l'éducation physique dans les écoles primaires et secondaires inférieures et supérieures ». (EN, 4 heures dans les 2 dernières années, UNI pas concernée.)

2. « On instituera en outre des demi-

journées de sport ainsi que des camps de sport ».

En ce qui concerne la gymnastique et les sports, l'élève devrait bénéficier de 16 heures d'éducation physique par mois (12 h. éduc. phy. + 4 h. après-midi de sport).

Présent et avenir

En réalité, l'enfant ne bénéficie souvent que de 2 h. d'éducation physique par semaine auxquelles s'ajoutent en principe 2 h. de sport tous les 15 jours ; dans certains cas, il n'a même qu'une heure d'éducation physique (manque de locaux et de crédits!).

Selon les normes, il faudrait une salle de gymnastique pour 10 classes ; dans toutes les nouvelles réalisations, ces exigences peuvent être respectées (salles

omnisports, piscine couverte). Par contre, les anciennes constructions ne peuvent répondre aux besoins actuels et par manque de place on ne peut ajouter de nouveaux locaux (terrain exigu, pas de possibilité de construction d'une salle ou d'une piscine couverte).

D'autre part, les écoles cantonales (ex. : Gymnase Cité, EN Lausanne, écoles professionnelles) sont constamment à la recherche de locaux ou de terrains, afin d'assurer un enseignement décent.

Il semble que le seul remède réside dans la décentralisation des emplacements de sport (centres sportifs en périphérie) ; cette solution comporte pourtant des inconvénients non négligeables (moyens de transport, pertes de temps difficilement conciliables avec les programmes scolaires primaire et secondaire).

Les enseignants qui le désirent peuvent organiser :

- un camp de ski (solution très utilisée) ;
- un camp sportif d'une autre nature : ski de fond, natation, marche (solution peu utilisée, mais à intensifier) ;
- l'école à la montagne, où l'accent peut être mis sur les activités sportives de toutes natures (orientation, marche, jeux, etc.).

Ces possibilités (non imposées par la loi fédérale) devraient être plus largement exploitées, car elles sont souvent l'occasion pour les élèves et le maître de vivre ensemble en dehors du cadre de la classe.

Enseignement de l'éducation physique

Dans l'enseignement secondaire, les heures sont dispensées par des spécialistes (maîtres(esses) d'éducation physique diplômés ou non).

Dans l'enseignement primaire, les heures sont assurées par l'instituteur ou l'institutrice.

- En ville, le spécialiste assure l'enseignement de l'éducation physique à partir du degré moyen (5^e année).
- A la campagne, l'instituteur(trice) enseigne toutes les disciplines, et il semble qu'aux petits enfants, le maître unique convient mieux.

Pourtant, la collaboration pédagogique d'un spécialiste (leçons données, conseils, aide lors d'une sortie), serait une chose à intensifier, si les enseignants la souhaitaient.

Buts de cet enseignement

Dans une large mesure, ces buts figurent dans le programme CIRCE et sont, en général, le reflet de la pensée des enseignants.

On pourrait préciser pourtant que l'on poursuit les objectifs suivants :

- Equilibrer l'enfant, assurer son épanouissement, l'intégrer dans un groupe.
- Satisfaire son désir de compétition

sans rechercher la rivalité qui amène au sport d'élite.

- Le former sur le plan physique (prévenir les mauvaises tenues, développer le système cardio-vasculaire), le corriger (gymnastique spéciale ou de maintien).
- Lui apprendre à maintenir son corps en santé (assumer sa condition physique), donc à se prendre en charge (mobilisation psychique et physique).
- Faire en sorte qu'il se sente aussi bien que possible, dans le cadre de l'école ; même si cela paraît difficile, chaque enfant doit éprouver du plaisir pendant la leçon, s'il en a compris le but.

Sport parascolaire

a) Sport scolaire facultatif

Bien que beaucoup d'expériences datent de quelques années (au sein des collèges, des villes ou des régions), ce système vient d'être intensifié et encouragé par l'OEPJ (Office d'éducation physique de la jeunesse). Il permet à n'importe quel enfant (quel que soit son niveau technique), de participer à l'activité de son choix, de se perfectionner, de s'intégrer à un groupe, « par affinité de goût sportif ! », et ceci sans bourse délier.

L'enseignement est placé en dehors des heures d'école ; il est assuré par des maîtres EP, des moniteurs J + S, des spécialistes issus des clubs. C'est l'occasion d'établir des contacts utiles avec d'autres institutions, et de clarifier souvent certaines incompréhensions (club ↔ école).

Le sport scolaire facultatif n'organise ni camps, ni cours de vacances ; il est financé comme suit: ½ par la Confédération, ¼ par le canton, ¼ par la commune.

b) J + S

Cette institution offre, par l'intermédiaire de l'Office cantonal, une gamme très étendue d'activités sportives aux jeunes gens et jeunes filles de 14 à 20 ans.

L'enseignement a lieu également en dehors des heures d'école et il est assuré exclusivement par des moniteurs J + S

Recensement scolaire 1972-1973

Les résultats du recensement scolaire organisé dans toutes les écoles publiques du canton en avril 1972 ont fait l'objet d'une publication ; ce document est à la disposition de tous ceux qui en feront la demande.

Bulletin de souscription à envoyer au Secrétariat de la réforme scolaire, rue de la Barre 8, 1005 Lausanne.

qui ont suivi des cours de formation organisés par l'Office cantonal ou par l'école fédérale de gymnastique de Macolin.

L'enfant peut participer à des camps sportifs organisés régulièrement.

Tous les cours J + S sont financés par la Confédération (indemnités aux participants, aux moniteurs, participation aux frais de déplacement, etc.).

c) Les clubs

Ils offrent une formation complémentaire à l'école dans un sport particulier ou dans tous (ex. : SFG), et ils poursuivent d'autres objectifs tels que :

- Souvent perfectionner sur une technique minimum acquise (l'enfant n'a pas de cours non-nageur en s'inscrivant dans un club de natation).
- Accent mis sur la compétition (travailler en vue d'une sélection, d'un résultat).
- Accession au sport d'élite (suite logique du travail préalable).
- L'enfant, footballeur par exemple, met en parallèle son activité physique scolaire et celle de son club (souvent inconsciemment). Certains différends nés entre dirigeants de club et enseignants sont souvent le fruit de la mauvaise compréhension des buts recherchés par chacune des parties.

Le sport scolaire facultatif devrait permettre des échanges de vues profitables (souvent, l'enseignant est dirigeant ou membre de club !).

Conclusion

Je tiens à préciser que cet article n'a d'autre but que d'informer, et ceci aussi bien que les impératifs de place le permettent. D'autre part, j'ai renoncé à le placer sur les terrains de l'opinion et de la polémique ; je reste toutefois à la disposition du lecteur si ce texte provoque des questions ou réclame des précisions. Je tiens enfin à remercier M. R. Bron (OEPJ) et M. A. Bachmann (AVEPS) pour leur collaboration.

P.-A. Bichsel.
maître d'éducation physique.

M./Mme/Mlle. Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : Rue : _____

N^o postal : _____ Localité : _____

Date : _____

Signature : _____

Réforme de l'école vaudoise

Chers Collègues,

Le congrès SPV du 24 mai 1975 aura comme principal objet : « La réforme de l'école vaudoise ».

Le comité cantonal a déjà commencé sa préparation et met en consultation auprès des sections et associations SPV le texte que vous trouverez ci-après.

Ce texte sera commenté, discuté, peut-être disséqué lors de vos assemblées de section ou association. Les rapports de celles-ci contenant vos remarques, critiques, suggestions parviendront au comité cantonal qui en fera la synthèse. Ce dernier vous proposera, lors du congrès, de définir la politique générale de la SPV quant à la réforme de l'école vaudoise.

Les décisions prises permettront au comité cantonal, à vos représentants dans les divers conseils, commissions du CREPS et du département, de défendre un mandat que VOUS leur aurez confié.

D'autre sujets, l'information par exemple, sont l'objet des préoccupations du comité cantonal. Ils ne figurent pas dans le texte ci-dessous, car, débordant du cadre de la réforme, ils touchent à l'ensemble de l'école vaudoise.

Nous souhaitons, chers collègues, une discussion ouverte, issue de saines réflexions sur un problème capital qui concerne aussi bien l'avenir de nos élèves que le nôtre.

Le comité cantonal.

Aux sections et associations SPV

PROPOSITION DE DISCUSSION DES THÈMES DU COMITÉ CANTONAL QUANT A LA RÉFORME DE L'ÉCOLE VAUDOISE

1. Objectifs
2. Structures.
3. Méthodes.
4. Formation des maîtres.
5. Expériences pilotes et généralisation.

1. Objectifs

Le comité cantonal attend de la réforme de l'école vaudoise qu'elle donne en premier lieu à tous les enfants les meilleures possibilités de développement de leurs capacités.

Tous les enfants possèdent en entrant à l'école une soif de savoir qui s'étend à tous les domaines. Placés dans des conditions scolaires semblables, ils ne retirent le même profit de l'enseignement en raison de leur héritage et de leur milieu. C'est pourquoi l'école doit offrir au départ une possibilité de compensation donnant aux élèves défavorisés la chance de pouvoir accomplir comme les autres une scolarité normale. Beaucoup plus tard, l'école offrira aux enfants dont les goûts se seront à la fois précisés et diversifiés une orientation basée sur leurs intérêts et leurs aptitudes. Cette orientation ne devra en aucun cas être définitive.

2. Structures

Le comité cantonal attend des structures de l'école vaudoise qu'elles permettent de réaliser les objectifs énumérés ci-dessus par :

2.1. Une école enfantine généralisée de deux ans.

2.2. L'organisation systématique, dès le début de l'école, de cours d'appui pour

les acquisitions de base : langage, lecture, motricité...

2.3. Par le maintien le plus longtemps possible de classes hétérogènes, dans l'immédiat jusqu'à la sixième année comprise.

2.4. Par la réunion de tous les élèves des dernières années dans un même ordre d'enseignement.

3. Méthodes

Le comité cantonal admet l'orientation définie par les rapports du CREPS à condition que ceux-ci soient des cadres à l'intérieur desquels l'enseignant conserve la liberté de s'exprimer. Bien que certaines des méthodes préconisées soient déjà appliquées par de nombreux enseignants, elles ne peuvent être généralisées que progressivement. Elles impliquent notamment que, dès maintenant, la formation des futurs maîtres soit profondément modifiée.

4. Formation des maîtres

Le comité cantonal demande une formation générale distincte de la formation professionnelle. La première sera du niveau de la maturité fédérale. La seconde, d'une durée de deux ans, sera dispensée par un ou plusieurs instituts pédagogiques.

La possibilité doit être offerte au maître d'élargir et d'approfondir sa formation.

5. Expériences pilotes et généralisation

Le comité cantonal demande que les expériences de Rolle et de Vevey soient conduites conformément aux projets initiaux et que les aménagements qui pourraient se révéler nécessaires n'en altèrent ni le sens ni la portée.

Le nouveau système doit se généraliser dans l'ensemble du canton par année scolaire, à l'exclusion d'une extension par régions.

† Claudine Devaud

... leur fraîcheur et leur grâce font notre joie et notre humilité.

Deux mots sont pour moi inasociables : enfance malheureuse... Insurgeons-nous, nous qui avons eu notre enfance et qui la porterons, l'assumerons jusqu'à notre souffle ultime.

... Pourquoi t'es-tu envolé ?

Je ne sais pas
je suis trop vieux
dit-il d'une voix douce.

Reviens !

Non, je suis attaché au ciel.

« L'amour de vivre » — peinture et poèmes d'enfants — édité par « Terre des hommes », venait de paraître. Nous voulions en offrir un exemplaire à Claudine Devaud, elle qui aimait tant la vie, les enfants, ce qui est beau. Nous y avons renoncé à cause du titre. Deux jours après, à la veille des vacances d'automne, Claudine Devaud est morte après des mois de maladie.

Ayant exercé d'abord un autre métier, notre collègue s'était sentie attirée vers les enfants qu'elle aimait particulièrement ; son esprit volontaire et sa forte personnalité lui permirent ainsi d'arriver à l'enseignement, il y a une dizaine d'années ; elle s'y renouvela constamment. Aussi bien à Bassins où elle passa quelques années qu'à Lausanne dans les collèges de la Colline, de Bellevaux, puis de la Rouvraie, sa classe était un havre paisible. Sa douce fermeté, sa sérénité, son égalité d'humeur sécurisaient ses élèves qui l'adoraient. Elle respectait leur personnalité et il lui était facile, avec son dynamisme et sa joie de vivre, de sauvegarder et de développer l'esprit créateur et l'imagination de ceux qu'elle appelait ses enfants. Jusqu'aux derniers jours, elle se tint au courant de la vie de sa classe, en pensée avec ses petits qu'elle savait ne jamais revoir. Et ceux-ci vécurent ces derniers mois dans l'attente de son retour parmi eux. « On ne peut pourtant pas l'éliminer comme ça ! » disait Jacques à Lucile Prod'hom, la remplaçante. Révolte et incompréhension qui ne sont pas qu'infantiles ! Et quinze jours après la mort de leur maîtresse, Yane disait encore : « J'ai rêvé de Mademoiselle Devaud cette nuit. »

Claudine Devaud était quelqu'un. Nous l'admirions. Derrière son sens très personnel de l'humour transparaissaient un esprit subtil, intégré, une grande sensibilité artistique et son bon sens, son originalité, sa culture étaient appréciées de tous ses collègues. Ayant besoin d'indépendance, l'habitude d'un travail solitaire, elle sut

cependant collaborer avec beaucoup d'amitié et de conviction lorsqu'elle jugeait cette collaboration positive et vraie ; et son avis, dans les séances de discussion en salle des maîtres comptait, toujours lucide, impartial. Elle avait au plus haut point le respect des autres, et c'est ce qui donnait une importance particulière à ses interventions.

Lucidité, bonté, sérénité, voilà les traits essentiels de la personnalité de notre collègue disparue. Déjà atteinte par le mal alors que plusieurs d'entre nous l'ignoraient, elle tint sa classe encore des mois, sans se départir de son sourire. Cette attitude admirable fut un exemple de courage, d'acceptation de la mort qui a marqué tous ceux qui l'ont connue.

Claudine Devaud a été inhumée à Rougemont, dans son village. Sa vaillante maman, que nous avons rencontrée souvent dans le quartier de l'école, va y reprendre sa vie. Quant à nous, cette mort nous a mûris et rapprochés. C'est par quoi notre collègue reste vivante ici.

*Lucile Prod'hom,
Claude Basset,
Lisette Badoux.*

AVEPS

Hockey-tournoi

Un nouvel essai : mercredi 11 décembre, 20 heures (vestiaires à 19 h. 30). Patinoire de **Morges**.

Equipe de 1 gardien + 4 joueurs.

Règlement envoyé au responsable de chaque équipe.

Inscription immédiate chez B. Gueissaz, Sauges 25, 1018 Lausanne.

Ski - mise en condition

L'AVEPS organise son cours de ski première neige à Bretaye, les 14 et 15 décembre.

Leçons de ski par ISS, possibilité d'essayer le monoski.

Prix : Fr. 50.—. Comprenant le logement, la pension, l'abonnement général et les cours par ISS.

Renseignements et formulaires d'inscription chez : Jacques Montangero, ch. des Dents-du-Midi 41, 1860 Aigle. Tél. (025) 2 25 89 (jusqu'au 7 décembre).

Mme Josée KAMMERMANN, route de Vevey 35, 1009 PULLY. Téléphone (021) 28 54 65.

Genève

La SPR une et diverse

Le sport et l'école dans le canton de Genève

Notre sport à nous, c'est le congrès !

La culture pédagogique a pris tout notre temps. Il n'est rien resté pour la culture physique.

A dans quinze jours.

Le comité SPG.

Convocation

Mardi 3 décembre, assemblée générale de la SPG.
Université, 20 heures.

Ordre du jour :

1. Programme CIRCE II : mathématique, chant.

2. Traitements.
3. « Fluidité » : passage 1^{re} enf. - 2^e enf.
4. Animaux dans les classes.
5. Divers et propositions individuelles.

Le comité.

Congrès SPR : premières impressions

Béni des dieux, ce congrès, qui eut lieu le seul jour de beau temps depuis bien des semaines !

Placé sous d'aussi heureux présages, on ne pouvait que bien augurer de son déroulement.

Avant de tirer des conclusions, — pour ce — arrêtons-nous et soufflons un peu.

Et tout d'abord, il y a plusieurs mercis à dire : 1000 participants à renseigner, à canaliser, à diriger vers leurs lieux de séjour ou de restauration, on l'imagine aisément : c'est éprouvant. On a souvent frôlé la crise de nerfs. Plus l'échéance approchait, plus l'organisation se compliquait, les embrouilles se multipliaient. Merci donc à tous, membres du comité d'organisation et autres collègues ou amis, qui se sont dépensés sans compter avec une gentillesse, un dévouement et une efficacité rares. Remercions également la direction de l'enseignement primaire de nous avoir accordé largement tous les congés demandés. Même bâtis solides, on se demande comment les organisateurs auraient pu mener à bien leur tâche s'ils avaient dû, simultanément, tenir une classe ou assurer un cours.

Dès l'ouverture du congrès, la participation massive de la direction de l'enseignement primaire genevois, celle des études pédagogiques, du corps inspectoral, du SRP, a été remarquée et, faut-il le souligner, fortement appréciée.

Et vous, collègues SPG, SPV, SPVal, SPF et SPN, que vous nous avez mis du

baume sur le cœur ! enfin, on l'a constaté samedi, ils sont présents, attentifs, concernés, ceux qui font partie de ce corps à mille pattes et mille têtes nommé corps enseignant.

Nous reviendrons plus tard sur les réflexions d'ordre pédagogique, corporatif et syndical que peut susciter le congrès SPR 1974. Pour l'instant, je ne vous livre que des impressions à chaud, des impressions d'ambiance. Elle était chaleureuse, sympathique, cordiale et fraternelle. Ne serait-ce que par les liens qu'elle permet de nouer, du dialogue qui ne manque pas de s'instaurer entre collègues de cantons ou de secteurs différents, une manifestation telle que le congrès SPR est sûrement une des meilleures façons, un moyen simple peut-être, mais pas simpliste, de faire que les six chemins pas toujours parallèles — et c'est heureux, l'ennui ne naquit-il pas un jour de l'uniformité ? — trouvent des carrefours, des points de rencontre. Et pour rester en math. modernes, disons que les avenues SP font partie d'un tout : la SPR. On a pu le constater, en faire joyeusement l'expérience, foin de hiérarchie et de susceptibilité régionale, rien ne vaut les contacts personnels.

Le temps grignote tout ; on en parlait depuis des mois et le congrès SPR 1974 est, déjà, derrière nous. Pas question de regard nostalgique, de « le congrès 1974 est mort... ». « L'école, perspectives nouvelles », au contraire, commence sa carrière. A n'en pas douter, cet enfant sera

de nature riche et turbulente, généreuse et inventive. Collègues, veillons à ne pas le mettre sous cloche, à ne pas ternir son bel éclat. Il est maintenant votre affaire, à vous, à nous tous, de soutenir ses premiers

pas, d'assurer son existence en prenant garde qu'il ne manque pas d'oxygène et ne s'étoile pas.

L. U.

Animaux... en classe !

« OUVREZ, OUVREZ LA CAGE AUX
[OISEAUX
LAISSEZ-LES S'ENVOLER TOUT
[LA-HAUT... »

Pierre Perret savait-il qu'il recevrait un jour l'appui de notre Service de santé de la jeunesse ?

Et un appui total, puisqu'il ne s'agit plus seulement d'ouvrir la cage aux oiseaux, mais de remettre les poissons dans la rivière, les araignées au grenier et les vipères à l'Allondon !

... !!!

Nous pouvons en effet lire, dans une note du SSJ intitulée « enquête sur la présence des animaux dans les écoles primaires » les lignes suivantes :

Ce sondage a permis de constater que la présence et l'élevage de toutes sortes d'animaux en classe est un fait réel et très répandu.

Cette situation nous oblige à prendre position sur le plan sanitaire en tant que responsables de la santé des élèves et à demander à la Direction de l'enseignement primaire une intervention réglementaire.

En effet, l'élevage des animaux en classe, donc en contact étroit ou prolongé avec les élèves, les enseignants, présente certains risques :

1. *des zoonoses, c'est-à-dire des maladies et infections qui se transmettent naturellement des animaux vertébrés à*

l'homme et vice versa, aussi bien d'origine virale que bactérienne, fungique ou parasitaire ;

2. *danger de blessures par morsures, griffades ou becquetages, d'autant plus faciles lors des soins prodigues aux animaux ;*
3. *danger d'allergie chez certains enfants ou enseignants prédisposés.*

Il faut aussi signaler des inconvénients d'ordre hygiénique telles que les odeurs, la saleté répandue par les excréments et la litière, ainsi que les difficultés d'assurer aux animaux un élevage normal, et la contrainte à une cohabitation non naturelle et stressante pour des animaux partiellement domestiques ou avec des habitudes de vie nocturne (hamsters, geckos, par exemple).

Après ces quelques réflexions et les réserves émises dans le même sens par les spécialistes que nous avons consultés, la direction du Service de santé de la jeunesse vous propose de compléter ou de modifier les instructions réglementaires dans le sens d'une interdiction à la présence et à l'élevage des animaux dans les classes.

Si pour des motifs d'ordre pédagogique, il est indispensable qu'il y ait des animaux dans les écoles, il faudrait alors envisager une ménagerie dans un local apte, sous la surveillance d'un préposé.

Collègues amis... et amis des animaux, qu'en pensez-vous ?

P. Dunner.

b) **Les effectifs.** Le chef du DIP a l'intention de faire disparaître progressivement les classes à 4 degrés et les classes de plus de 30 élèves. En 1973-1974 on comptait 31 classes de plus de 30 élèves ; il en reste 10 en 1974-1975. Sur le papier ce fait est très réjouissant. Malheureusement les restrictions budgétaires ont obligé la DEP qui devait ouvrir 27 classes supplémentaires à n'en ouvrir que 20. Et l'on constate ainsi que souvent les effectifs approchent des 30 élèves, phénomène qui retiendra toute l'attention de la SPG. (Rappelons qu'une résolution votée lors du congrès de novembre 1974 demande, entre autres, une diminution des effectifs.)

c) **Personnel.** Après des déplacements de collègues (avisés seulement pendant les vacances d'été) la SPG demande que les personnes qui doivent changer d'école soient averties assez tôt et si cela est impossible (voir plus haut : effectifs) que la DEP puisse fournir aux intéressés les raisons de leur déplacement. La DEP étudiera le problème de l'information lors des mutations.

Passage 1 P - 2 P

La SPG apporte quelques échos des séminaires 1P-2P plus ou moins réussis selon les circonscriptions. Certaines maîtrises primaires se sont senties fort désécurisées lorsqu'on leur a dit « lancez-vous à l'eau » et l'on craint un peu partout l'amoncellement du matériel à préparer. Pourtant des groupes sont déjà au travail.

La DEP est consciente qu'il n'est pas possible de tout réussir en une année et apportera son soutien (séminaires, rencontres de groupes, etc.) afin de faire « vivre » cette expérience.

Mme Fegler propose la création d'un groupe de travail pour étudier une expérience « fluidité » de trois ans (enfants de 2E à suivre jusqu'en 2P). Ce groupe devra se pencher sur les problèmes suivants : observation des élèves pour évaluer leur stade de sociabilisation, leur logique ; étudier la prise en charge des élèves en difficultés ; repenser le mode d'évaluation, etc. Ce groupe de travail réunira Mme Fegler, deux inspectrices, deux personnes du service de la recherche, un représentant du SMP et une enseignante enfantine. (La SPG a demandé depuis cette séance une deuxième représentante.) Ce point n'étant pas prévu à l'ordre du jour le président de la SPG Paul Dunner demande un délai de réflexion et s'étonne de se trouver devant une commission déjà constituée, aux objectifs déjà bien définis.

Mme Fegler précise que ces objectifs peuvent être remis en question par les membres de la commission. La SPG étudiera ce point et répondra très prochainement.

Pour le comité : J. Stranieri.

Séance des délégations

Les délégations de la direction de l'enseignement primaire (DEP), de l'Association des maîtres suppléants (AMSEP) et de la Société pédagogique genevoise (SPG) se sont retrouvées le 18 octobre pour la première séance de l'année scolaire.

Parmi les nombreux problèmes traités ce matin-là citons-en deux :

- la rentrée 1974 ;
- le passage 1 P - 2 P.

La rentrée 1974

a) **Le matériel :** la SPG remarque que la livraison du matériel scolaire par l'économat s'est effectuée de manière irrégulière : certaines écoles ont été servies « vite et bien », d'autres au contraire n'avaient

pas encore toutes leurs fournitures en date du 18 octobre. D'autre part plusieurs collègues se sont plaints de l'accueil qui leur est réservé à l'économat. Il fallait encore, sous ce titre, donner l'avis de la SPG et celui de l'AMSEP au sujet d'une question du député Raymond Zanone, question traitant du matériel inutilisé dans les écoles.

Devant tous ces problèmes la SPG demande que la liste de base du matériel scolaire soit revue en attendant les directives de CIRCE et qu'une rencontre soit organisée avec les responsables de l'économat.

La DEP est déjà intervenue auprès de l'économat mais M. Aubert accepte l'idée d'une rencontre qui devrait avoir lieu prochainement.

Mathématique : de la manière de planter des noyaux !

Le programme de mathématique proposé par la commission CIRCE II semble soulever beaucoup de discussions autour de « noyaux » dont on pourrait se demander si, une fois le fruit savouré, ils représenteront l'élément coriace et indigeste, ou le germe fécond ! Si j'ai bien compris les explications données par la commission, les « pouvoirs techniques » sur lesquels sont centrés les noyaux représentent l'élément de **coordination** entre structures scolaires différentes, «points de ralliement aussi précis que possible» à l'intérieur des programmes. Et, toujours si j'ai bien compris, c'est parce que, seuls, ces « pouvoirs techniques » sont **mesurables**, et non l'activité qui conduit à les maîtriser, que la commission les a désignés comme objectifs. Autrement dit, ce plan d'études a été construit en fonction de la possibilité, ou de l'impossibilité, d'une évaluation, qui ne peut être, selon les auteurs, que normative et basée sur des algorithmes. C'est-à-dire que tout se passe comme si, l'évaluation étant le but de l'enseignement, à défaut de pouvoir évaluer les compétences, on décide de ne prendre en compte que des performances. Poussé à l'absurde, le raisonnement donnerait : à défaut de pouvoir fixer des objectifs compréhensibles et mesurables concernant la capacité de l'enfant à concevoir, formuler et résoudre une addition (par exemple), évaluons le nombre d'additions qu'il saura exécuter en un temps donné !

S'il est bien certain que telles n'étaient pas les intentions de la commission, c'est tout de même à un **renversement de la proposition** qu'il faut parvenir : la mathématique est, avant tout, la formalisation des manières à penser ; il faut essentiellement que l'enfant soit mis en position (et non seulement lors de la présentation de la matière ou lors de développements éventuels) de **construire sa capacité de raisonnement**, si l'on veut qu'il puisse aussi se conformer à une procédure d'action (algorithme) à bon escient.

Pour l'avoir éprouvée moi-même, je comprends **l'inquiétude** des enseignants devant l'investissement moindre et le rendement plus lent du calcul numérique. Mais il me semble que deux remarques s'imposent :

— Tout d'abord, peut-être, parce que nous étions concentrés sur le désir d'atteindre des objectifs inconnus, avons-nous jeté le maximum de nos forces dans l'avenue « ensembles et relations », perdant un peu de vue numération et opérations, qui pourtant figurent au plan d'études (comptage, sériations, table de multipli- cations par exemple) ; confrontés à l'effort de rénovation de la mathématique, il était inévitable que, dans un premier temps, nous portions tous nos efforts sur les aspects nouveaux, quitte à concevoir, une fois ceux-ci en place, une **répartition** plus équilibrée des quatre « avenues ».

— Mais, deuxième remarque, cet équilibre ne peut plus, ne devrait plus, passer par la primauté de l'évaluation sur la compréhension. Les recettes mémorisées mécaniquement, les enseignants le voient bien souvent, non seulement ne remplacent pas la construction du raisonnement logico-mathématique, mais sont utilisées à contre-sens si ce raisonnement n'a pas eu le temps de se structurer. A la place de « l'effort en mathématique à l'école primaire doit aboutir d'une part à un raisonnement... d'autre part à une technique », je proposerais : l'effort mathématique à l'école primaire doit aboutir à l'élaboration et au développement de **structures** dans lesquelles il sera possible à l'enfant de concevoir, comprendre et exécuter des opérations.

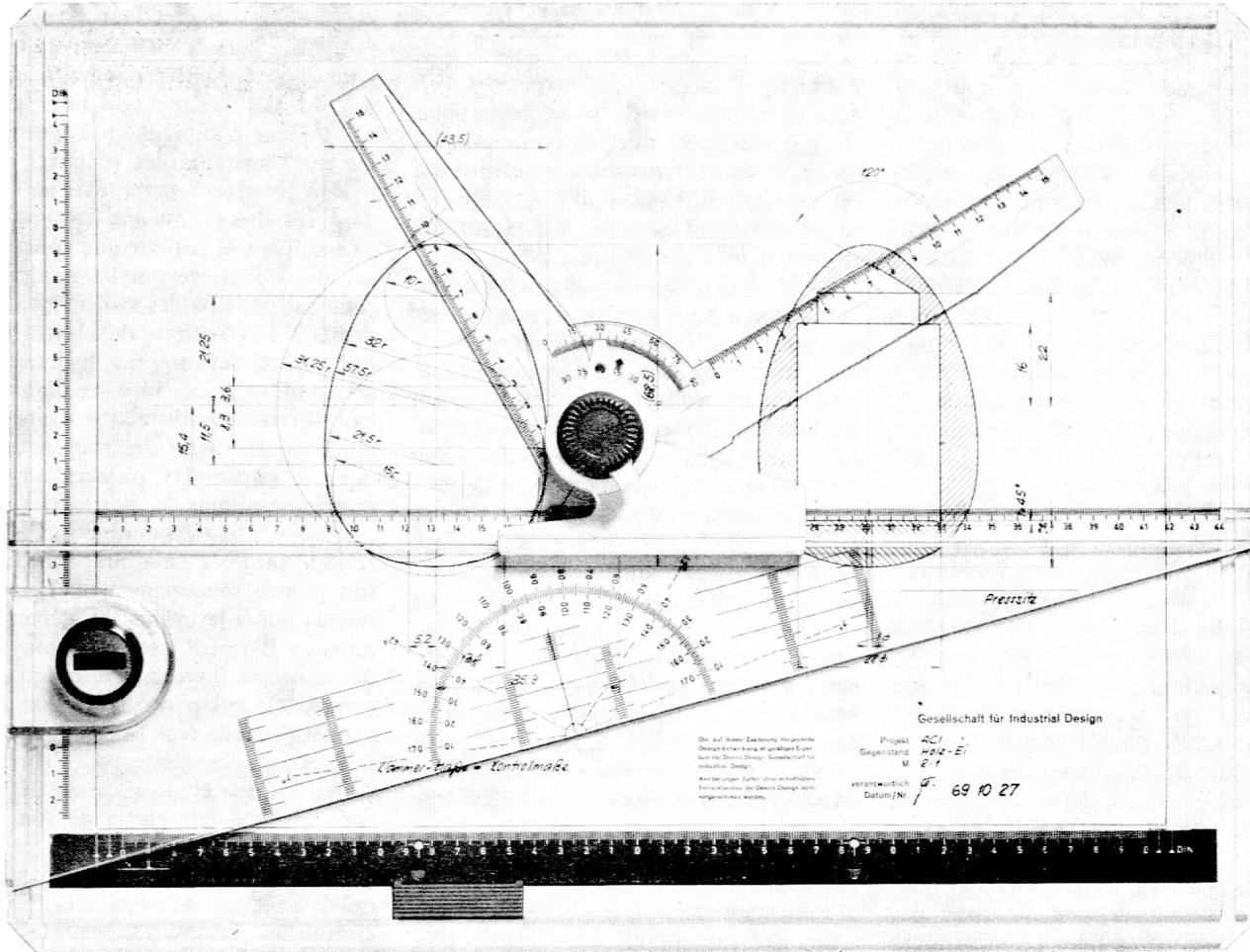
Reste le problème du **contrôle** du développement de ces structures et d'**exercices spécifiques** ou non à ce développement.

Contrôle : Tout d'abord, cet objectif n'est pas mesurable seulement à long terme, mais à bien des stades intermédiaires ; les enseignants savent intuitivement suivre l'amélioration de la capacité de raisonnement de leurs élèves ! Pratiquement, il existe des **batteries d'aptitudes** scolaires et des épreuves piagétiennes qui sont des instruments d'évaluation qualitative parfaitement adaptés à ce genre d'objectif. Ensuite, pourquoi l'objectif idéal devrait-il « négliger complètement le pouvoir technique qui résulte d'une étude » ? Étudier un processus d'acquisition, une activité mentale, ne peut se faire que dans un contexte donné, une situation actualisée, et aucun contrôle ne pourra jamais les dissocier complètement. Le problème est de savoir si l'on veut porter l'accent plutôt sur une évaluation **formative**,

fondée sur des processus de feedback spécifiques tant pour l'élève que pour le maître, et laissant une certaine souplesse quant au rythme d'acquisition, ou plutôt sur une évaluation **normative**, contrôle périodique dont l'objectif essentiel, discriminer les élèves, est d'autant mieux réalisé qu'il se base sur des performances. Ces évaluations dépendant pour beaucoup du type d'objectifs fixés au départ, plutôt formatifs ou plutôt évaluatifs, on comprend l'importance qu'il y a à voir figurer, ou non, certains objectifs dans le plan d'études.

Exercices spécifiques : Pourquoi les exercices spécifiques au développement des « classes logiques et relations » seraient-ils plus « **difficiles à trouver** » pour 5^e et 6^e années que pour les degrés 1 à 4 ? Les auteurs veulent-ils dire que « la logique n'imprègne pas tout l'ensemble mathématique des premiers degrés » puisqu'ils jugent cette avenue justifiée dans ces degrés, ou que ce type d'exercice ne peut se réaliser que concrètement sur des objets, ce qui les rendrait pour cette raison, valables seulement dans ces degrés ? Les notions de classes et relations sont des notions logiques qu'on peut utiliser à des **niveaux d'abstraction très différents** : abstraction « **empirique** » qui consiste à tirer des propriétés physiques à partir des objets ; abstraction **pseudo-empirique** à partir des actions exercées sur les mêmes objets ; abstraction **réfléchissante**, c'est-à-dire réflexion sur son propre fonctionnement. Le principe sera toujours le même : au départ, manipulation d'objets jusqu'à la construction du concept (niveau d'abstraction plus complexe), qui permettra à son tour la pensée formelle (soit la possibilité d'opérations sur ces concepts). L'enfant voit d'abord « une chaise », seule de son espèce car elle fait partie de son univers quotidien ; puis il abstrait les propriétés de cette chaise (brune, quatre pieds, un dossier) et en construit les propriétés essentielles jusqu'à ce que le concept « chaise » ait un sens pour lui par relations d'équivalence ; il pourra alors opérer sur la classe « chaise », sérier des grandeurs, grouper selon des ensembles de formes ou de couleurs ; puis, ayant construit les relations élémentaires, il pourra passer à la composition de relations, à l'emboîtement de classes par relation d'inclusion, aux classifications multiples (selon plusieurs critères considérés simultanément). Selon le niveau d'abstraction de l'enfant, on lui proposera des exercices plus ou moins complexes et formels, mais qui peuvent être tout à fait adaptés à son niveau.

Une autre objection faite à l'avenue « classes et relations » en 5^e et 6^e est le fait que ces activités peuvent se **rattacher aux autres chapitres**. A mon avis, « l'imprégnation logique » n'est pas suffisante ; elle doit être prévue et exercée systématiquement, par un certain nombre d'exercices spécifiques regroupés dans un **chapitre particulier**, si l'on veut que les enseignants des degrés 5 et 6 prennent cette **formation logique** au sérieux et lui consacrent les mêmes efforts que les maîtresses et maîtres des premiers degrés. Je suis persuadée que ce qui pourrait apparaître comme la rupture d'une continuité de pensée serait, pour le renouvellement de l'enseignement mathématique,



Le système Hebel de planche à dessin a été créé pour les professionnels, ou pour ceux qui veulent le devenir.

L'élément de base du nouveau système Hebel est une planche à dessin en matière synthétique fraîchée. Une bande de fixation magnétique facilite la mise en place du papier et le maintient parfaitement tendu. La nouvelle poignée à serrage progressif (jusqu'au blocage complet) permet de travailler plus rapidement. Elle s'adapte au genre de dessin en cours. Les rainures de guidage assurent le déplacement précis de l'équerre. Comme elles font tout le tour de la planche, celle-ci peut-être utilisée aussi bien en hauteur qu'en largeur.

Elle est équipée d'une tête à dessiner de précision, à rotation libre, crantage de 15° en 15° et blocage dans n'importe quel angle. Une tête de précision qui fait de cette planche un véritable petit appareil à dessiner.

Hebel vous propose un assortiment complet, qui va de la simple planche à dessin jusqu'à l'installation de précision.



Coupon

A expédier à:
Racher & Cie SA, Marktgasse 12, 8025 Zurich 1 E

Veuillez m'envoyer les planches ci-dessous:
pièces Hebel 72 A4 tête à dessiner de précision exclusive à Fr. 53,-
pièces Hebel 72 A3 tête à dessiner de précision exclusive à Fr. 72,-
pièces Hebel 78 tête à dessiner de précision exclusive à Fr. 39.50
(remise de quantité sur demande)

Veuillez me faire parvenir votre documentation sur l'assortiment
de planches à dessin Hebel

Nom:

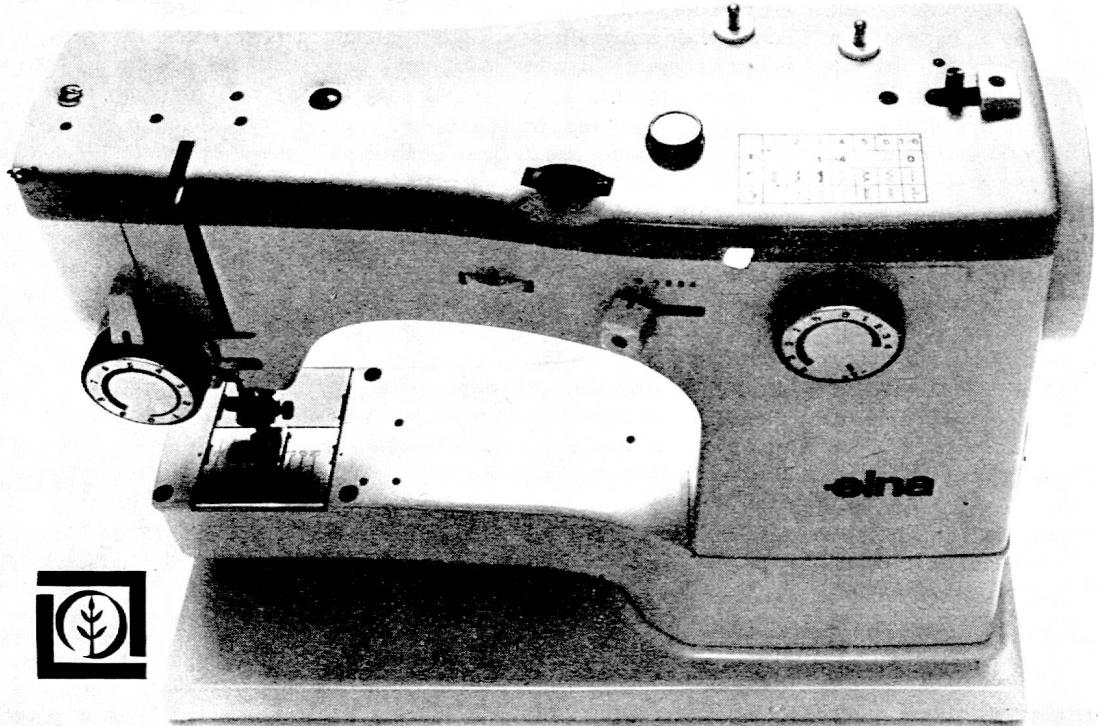
Adresse:

NPA et localité:

Téléphone:

Racher & Cie SA
Marktgasse 12
8025 Zurich 1
Tél. 01 47 92 11

NOUVEAU ELNA T SP



AGREABLE A ENSEIGNER PARCE QUE FACILE A UTILISER

Parmi une gamme de 13 modèles, Elna offre maintenant la machine à coudre utilitaire par excellence Elna T SP (Top Special) avec un programme de couture élargi et entièrement incorporé (14 points dont 11 utilitaires spécialement pour tissus stretch et la boutonnière automatique).

Un schéma placé sur l'Elna T SP permet la sélection facile des points.

Elna offre des rabais avantageux aux écoles et maîtresses de couture et met à disposition du personnel compétent pour des cours spéciaux et un service d'entretien des machines.

elna



COUPON

pour une documentation complète sur les machines à coudre Elna et le matériel scolaire gratuit.

Nom: _____
Prénom: _____
Rue: _____
NP/Lieu: _____

A envoyer à: ELNA S.A., 1211 Genève 13

désastreux. Une « **imprégnation** », manière de penser qui n'est concrétisée à aucun moment dans le programme proposé, qui ne peut être un élément de coordination puisqu'elle n'est même pas définie, et qui par-dessus le marché ne fait pas partie des objectifs « **explicites** », puisqu'elle n'est pas jugée mesurable, cette imprégnation, comment pourrait-elle être suffisamment forte pour modifier notre enseignement dans le sens du respect dû au travail de construction de l'enfant ? L'avenue « **ensembles et relations** » dans les premiers degrés est importante par les notions qu'elle présente, mais plus encore par **l'esprit** qu'elle introduit : temps laissé à la manipulation, à la découverte, à la construction, compréhension avant mémorisation et répétition. Elle représente une possibilité, parmi d'autres, d'introduire ce que l'on a appelé la « **révolution copernicienne** » en éducation : l'enfant au centre du problème éducatif, enfant qui se découvre et se construit, et non plus le maître qui le gave de notions déjà prédigérées. Notre déception vient peut-être du fait que cet esprit semble être absent du plan d'études proposé, ce qui représente pour nous un net pas en arrière.

En conclusion, j'espère vivement que les intentions des membres de la commission apparaîtront dans toute leur clarté, non seulement au niveau de la méthodologie, mais aussi à celui, **déterminant au premier chef**, des **programmes** : l'esprit est insuffisant dans un document aussi important ; il peut et doit être traduit en objectifs opérationnels et détaillés. Il serait vraiment malheureux que tous les efforts consentis par les enseignants des premiers degrés apparaissent comme l'objet d'une mode temporaire et non comme une tentative de renouvellement réel de l'enseignement de la mathématique et, plus fondamentalement, de la conception de l'enseignement lui-même.

Liliane Palandella.

*P.-S. Dans l'article précédent concernant le même problème, il s'est glissé une erreur ; il fallait lire au chapitre 2 « **ensembles et relations** », premier paragraphe : ... ni à une étude numérique ni à une recherche dans l'espace.*

Rédactrice de la rubrique genevoise :
Liliane Urben, Chemin du Renard 44,
1211 Le Lignon. Tél. 022 / 44 87 57

térieur. Trop souvent, l'instituteur de village doit présenter un ballon hors d'usage au caissier communal afin d'obtenir un bon d'achat pour un ballon neuf. Ce problème n'existe pas dans les salles construites depuis une dizaine d'années : elles sont équipées selon les normes cantonales et il suffit de tenir à jour l'inventaire de départ.

Les objectifs sont clairement définis dans les plans d'études ; voici comment ils sont présentés dans l'introduction :

« *L'éducation physique est un des éléments essentiels qui concourent à l'équilibre de la personnalité. Il convient donc de lui accorder une place à part entière dans le contexte général.*

» *Elle doit aussi rester l'objet d'un enseignement structuré et les heures qui lui sont réservées ne seront pas seulement l'occasion d'un moment de détente et de libre jeu.*

» *A l'opposé, le maître veillera à doser les efforts de ses élèves, à ne pas pousser trop loin le goût des prouesses physiques et de la compétition.*

» *Cette dernière notion, par contre, devrait trouver son expression dans le cadre du sport scolaire facultatif, des activités complémentaires à option ou des joutes sportives. »*

Dans le cadre parascolaire

Par une décision du Grand Conseil, la loi sur l'éducation physique et les sports est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1973. Cette loi institue un nouveau service cantonal rattaché au DIP. Dans ce service cohabitent l'inspecteurat de l'éducation physique et l'institution « Jeunesse et Sport » ; c'est dire, tout en respectant l'originalité de chacun, qu'une collaboration étroite existe entre ces deux secteurs.

La première réalisation du service fut de centraliser l'organisation de tous les camps de ski. Ainsi, plus de 6000 élèves bénéficient chaque hiver d'une semaine blanche dans 4 stations valaisannes, à un tarif forfaitaire inférieur au prix de revient. A cela s'ajoutent les subventions « J + S », si l'autorité scolaire responsable décide d'appliquer les directives en la matière.

Autre organisation centralisée et avec la collaboration de l'Association cantonale des maîtres d'éducation physique, celle des championnats scolaires. Eliminatoires et finales cantonales se déroulent le mercredi après-midi. Les sports concernés sont, selon un tour préétabli : l'athlétisme, l'orientation, la natation, le basketball, le football, le volleyball, le ski alpin et le ski de fond.

Les enseignants engagés sont rétribués, en règle générale, par moitié par les communes et l'Etat. Une partie de la subven-

Neuchâtel

La SPR une et diverse

Le sport et l'école dans le canton de Neuchâtel

Dans le cadre scolaire

Les lois et ordonnances fédérales précisent la place que doit avoir l'enseignement de l'éducation physique à l'école. Tant par respect de la législation que par souci de la santé et de l'équilibre des élèves, la grille horaire hebdomadaire établie par les services compétents du DIP comporte trois périodes d'éducation physique pour tous les niveaux, filles et garçons. Si l'on constate ici ou là une distorsion, c'est par manque de locaux adéquats. Le phénomène est plus sensible en ville, où la concentration de la population scolaire est plus forte qu'à la campagne.

En général, dans les localités où la 3^e période hebdomadaire ne peut être pratiquée régulièrement, la compensation est offerte aux élèves sous diverses formes, en fonction des conditions locales, des saisons, de l'imagination et de la bonne volonté des enseignants : activités de plein air liées à une autre branche, demi-journées de natation, de ski ou de patinage.

Au niveau supérieur, la semaine de ski sous forme de camp tend à se généraliser. Enfin, la dernière semaine de l'année scolaire est de plus en plus consacrée aux activités sportives : joutes, concours, championnats.

Par ailleurs, les récents rapports concernant le sport scolaire facultatif permettent de constater une heureuse évolution dans ce secteur et nombreux sont les élèves bénéficiant des avantages de cette nouvelle formule.

A quelques exceptions près, l'enseignement de l'éducation physique à l'école primaire est confié à l'institutrice et à l'instituteur ; le principe du maître généraliste doit être respecté dans toute la mesure du possible.

Dans notre canton, une quinzaine de collèges de montagne ou de petites localités, la plupart à classe unique, ne disposent pas d'une salle de gymnastique. Sans en faire une règle absolue, l'équipement des salles est plus riche en ville : les administrations d'écoles prévoient à leur budget un poste pour l'achat de ma-

tion fédérale concernant le sport scolaire facultatif est ristournée aux communes. Chaque échelon contribue, dans une proportion plus ou moins grande, à favoriser la pratique du sport par la jeu-

nesse. Il faut souhaiter que les résultats restent à la hauteur des efforts consentis.

*L'inspecteur de l'éducation physique et des sports :
W. Mischler.*

annuelle sont rapidement atteintes ou dépassées.

Point deux

Le budget 1974 prévoyait des dépenses de l'ordre de Fr. 195 000.—. Pour maintenir une vitesse de croisière identique, il aurait fallu une somme de quelque Fr. 220 000.— en 1975. Effectivement, le montant de Fr. 162 000.— est alloué au perfectionnement (recyclage et formation continue).

Les sommes allouées aux diverses associations qui organisent des cours diminuent également mais ne vont pas mettre celles-ci dans l'obligation de supprimer certains cours.

Une grande prudence sera nécessaire dans la mise au point du programme des cours 1976...

Pour 1974, le DIP avait budgété une somme de Fr. 30 000.— pour les cours normaux suisses. Pour 1975, en raison surtout du fait que ces cours auront lieu à Neuchâtel, le montant de la subvention s'élèvera à Fr. 20 000.—. Seul l'abonnement pour la durée du cours (2^e classe CFF) sera remboursé. Il n'y aura pas d'indemnités d'hébergement ou de subsistance.

Sous le régime de l'économie (suite)

Le directeur des cours expose quelques possibilités de réaliser de substantielles économies dans le coût du perfectionnement.

La commission doit donner son préavis quant à l'éventualité suivante : tout déplacement inférieur à Fr. 3.— ne sera plus remboursé (mesure valable uniquement pour la formation continue).

Après la discussion de divers amendements, la commission opte pour ce montant de Fr. 3.— (DIP Fr. 5.—). Ces trois francs, néanmoins, ne seront pas un « seuil » mais plutôt une franchise. Exemple : 6 déplacements à Fr. 2.40 = pas remboursé. 6 dépl. à Fr. 10.— = Fr. 60.— — 18.— = 42.—

L'économie réalisée ainsi pourrait atteindre 7 à 9000 francs, voire plus. La somme « récupérée » permettrait de combler le trou qui risque d'apparaître en cours d'exercice.

Notre mandat, de toute manière, ne nous permettait que de donner un préavis.

Je pense que les associations seront consultées à ce sujet par le DIP.

J.-P. Buri.

Comité district de Neuchâtel

Mardi 29 octobre 1974

Après la pause estivale particulièrement longue, votre comité s'est réuni pour constater entre autre qu'il n'est pas encore au complet.

Nous attendons beaucoup de bonne volonté de la part de ceux de nos collègues qui seront prochainement contactés par l'un ou l'autre membre du comité pour accepter de prendre une charge parmi nous.

Vous connaissez sans doute l'issue de la rencontre SPN/Tribunal arbitral VPOD. La SPN a retiré son recours contre la décision de la VPOD d'exclure la section SPN-VPOD. Tout est consommé. Le corps enseignant primaire et préprofessionnel est scindé en deux groupements dont les buts seront parallèles sous peu : la commission des nouveaux statuts travaille bon train. Francis Houriet a pu nous rendre compte de la bonne entente qui règne dans la commission. La nouvelle dénomination de notre association n'est pas encore définie ; le souci de préciser avec fermeté le caractère résolument syndical de notre association y est certainement pour beaucoup.

La nouvelle commission financière qui sera chargée de renouer les relations au niveau des autorités cantonales pour tout ce qui concerne l'aspect de la défense de

nos intérêts matériels est en pleine période de constitution fébrile. Là, également, notre collègue Francis sera dans le bateau. Nous le remercions chaleureusement d'avoir accepté cette charge supplémentaire.

Une prochaine assemblée générale de section aura lieu en décembre. Ce sera pour nous l'occasion de refaire connaissance. La section de Neuchâtel enregistre un nombre minime de démissions dues aux événements que vous savez. Quelques admissions, heureusement, compensent ces départs bien que nous déplorions vivement ces « départs ». N'avons-nous pas les mêmes devoirs et droits à respecter et à faire respecter ?

C'est une raison essentielle qui doit nous inciter surtout à ne pas nous perdre de vue et nous inviter à chercher par tous les moyens à nous rapprocher tout en respectant nos convictions communes et finalement identiques. Seule l'étiquette ou le livret nous feront défaut pendant un certain temps. Souhaitons vivement que la commission des affaires syndicales de la SPR travaillera dans le même esprit que notre commission cantonale.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : MARDI 10 DÉCEMBRE (20 h. 30).

J.-P. Buri.

Commission technique des cours de perfectionnement

Cette commission consultative du département siégeait mardi 5 novembre pour la troisième fois cette année. Elle est présidée par M. Paul Perret, inspecteur.

Les deux points suivants figuraient entre autres à l'ordre du jour :

- résultats des inscriptions à l'action 1975 ;
- répercussions sur les cours des associations et du département des mesures prises récemment, mesures de restrictions.

Premier point

Environ 1040 bulletins d'inscription ont été envoyés, 954 sont rentrés (881 en 1973). 322 (324) ne s'inscrivent à aucun cours, 409 (344) s'inscrivent à un ou deux cours, 223 (193) personnes prennent plus de deux cours.

Nous constatons une remarquable stabilité par rapport à 1974. Certains cours toutefois ont été supprimés en raison d'un nombre d'inscriptions trop restreint (12 à 15 environ).

Il en est ainsi du cours 11.1 qui nous aurait donné, en plus de bénéficier des exposés de personnalités éminemment compétentes, de creuser, de réfléchir à divers problèmes se rapportant à l'éducation permanente et aux recyclages.

Il est inquiétant de remarquer à quel point ce domaine nous laisse indifférents. Espérons que personne n'en prendra ombrage et que l'on considérera plutôt que nous avons laissé passer cette occasion par manque de réflexion ou d'information. Reconnaissions que le choix était très grand et que les 45 périodes de décharge

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise :
Jean-Pierre MISCHLER
Rue du Pont 5, 2114 Fleurier

Information et orientation professionnelle

L'orientation professionnelle s'exerce notamment avec le concours des milieux économiques.¹

Une séance d'information réunissait de nombreux représentants des diverses associations professionnelles neuchâteloises. Cette réunion était présidée par M. le conseiller d'Etat François Jeanneret, chef du DIP et a eu lieu le lundi 28 octobre. A l'ordre du jour figuraient entre autres un exposé de la mission de l'OP, la description de la pratique de l'orientation, une proposition de collaboration entre les associations et les organes de l'OP, une discussion générale.

L'orientation professionnelle tend à aider les mineurs à choisir une profession conforme à leurs aptitudes et à leurs goûts ; elle s'exerce par l'information générale et par des consultations individuelles, avec le concours des parents, de l'école et des milieux économiques.¹

En section préprofessionnelle, l'OP est à disposition des élèves dans les degrés 3 et 4P ainsi qu'en T8 et T9.

Il est en effet nécessaire de ne pas «oublier» les élèves qui terminent leur scolarité en 3P ou en T8.

Cette information a trois volets essentiels :

- documentation ;
- visites ;
- stages.

Documentation

Les divers offices d'OP disposent d'une documentation très complète concernant tous les métiers (ou presque...) connus en Suisse. Il s'agit principalement de monographies professionnelles résumées, de fiches professionnelles romandes, de diverses brochures, de dossiers de prêts. Ces documents ne comportent aucune adjonction à visée propagandiste.

L'évolution rapide des métiers entraîne une remise à jour permanente de toute cette documentation informative. Pas moins de trois mille consultants ont profité en 1973 de cette possibilité de se renseigner intelligemment.

Visites

En 1973, 1500 élèves ont participé à des visites d'entreprises. Ces visites se sont qu'une première prise de contact pour l'adolescent, une prise de conscience de généralités, l'enregistrement de quelques impressions et sensations ressenties dans un milieu très différent de celui de la classe.

Une visite idéale sera préparée de telle manière par les organisateurs que ceux-ci s'expriment dans un langage clair et pré-

cis, qu'ils n'expriment pas leurs préoccupations particulières pendant la visite, qu'ils s'efforcent de susciter des questions de la part des visiteurs.

Stages

Le jeune qui s'apprête à choisir une voie professionnelle peut être confronté aux réalités du travail pratique, se situer dans ce milieu nouveau pour lui.

Plus le stage sera individualisé, plus le programme de ce stage aura été préparé minutieusement, moins le jeune homme ou la jeune fille seront considérés comme des apprentis, meilleure sera l'expérience. Un entretien de critique et de synthèse à la fin du stage permettra aux intéressés de faire le point.

Un nombre encore plus grand de stages pourra être mis sur pied si les entrepreneurs acceptent d'éviter de conditionner l'accueil de stagiaires à leurs besoins en apprentis.

L'orientation professionnelle conserve un caractère facultatif et gratuit.¹

Discussion générale

Parmi les nombreuses questions posées, relevons celle-ci :

— Un stagiaire peut-il recevoir un salaire ?

Problème épineux...

Distinguons tout d'abord le stage pris sur temps d'école du stage effectué en période de vacances.

Dans le premier cas, les camarades du stagiaire continuent leur travail scolaire sans salaire. Il est difficilement concevable d'approuver l'idée qu'un élève bénéficiant d'une décharge scolaire, en «vacances informatives», se trouvant en situation privilégiée, reçoivent en plus une récompense sous forme de salaire. De plus, ces stagiaires ont souvent moins de quinze ans...

Dans le second cas, il «sacrifie» un certain temps de vacances pour s'informer : la situation est différente : le but second du stage est aussi de gagner quelque argent.

L'OP devrait, à mon point de vue, rester gratuite pour les deux partenaires : élève ET entrepreneur.

Un projet de convention entre le DIP et les associations professionnelles et entreprises habilitées à former des apprentis est passé en revue.

Après consultation, le projet définitif sera soumis aux différents partenaires pour signature. Cette convention sera valable deux ans et tacitement renouvelée d'année en année.

¹ «...» = Loi fédérale du 20 septembre 1963.

J.-P. Buri.

Jura

La SPR une et diverse

Le sport et l'école dans le Jura

Dans le cadre scolaire

La «Loi fédérale encourageant la gymnastique et les sports» du 17 mars 1972 dit à l'article 2 que les cantons veillent à ce qu'un enseignement suffisant de la gymnastique et des sports soit donné dans les écoles.

Découlant de cette loi, deux ordonnances datant de juin et de décembre 1972 décrètent que trois heures au moins d'éducation physique seront données dans les écoles chaque semaine, que les classes seront mixtes jusqu'en 5^e année, que des examens d'aptitude physique se feront à la fin de la scolarité, que la formation des enseignants se donnera dans les écoles normales et dans les universités de Berne, Bâle ou Lausanne, que des cours obligatoires pour le corps enseignant seront effectués tous les 4 à 6 ans, et enfin que les heures d'éducation physique seront

complétées par des journées ou des demi-journées de sport.

Les cours de perfectionnement dans le Jura

Les cours obligatoires de perfectionnement sont donnés à tous les niveaux des écoles primaire et secondaire, pour les classes mixtes, pour celles de garçons et de filles. Il faut y ajouter les cours facultatifs préparés en collaboration par le Centre de perfectionnement du corps enseignant, la Société jurassienne des maîtres de gymnastique et l'Inspecteurat de l'éducation physique et des sports. Durant ces huit dernières années, les cours facultatifs suivants ont eu lieu : Gymnastique aux engins pour filles et garçons (3) ; athlétisme pour filles et garçons (3) ; gymnastique posturale préventive, de tenue et de maintien, corrective (3) ; rythmique, danse, gym-jazz (3) ; natation,

plongeon, sauvetage (4) ; jeux : basketball, volleyball, football (1 chaque année) ; ski (1 chaque année) ; ski de fond (1) ; patinage (1 chaque année) ; hockey sur glace ; courses d'orientation.

Tous ces cours qui ont vu chacun une participation de 20 à 40 enseignants primaires ou secondaires ont été organisés dans les 10 localités qui offrent des locaux et emplacements suffisants : Bienn, Evilar, Macolin, Sonceboz, St-Imier, Malleray, Moutier, Delémont, Courfai, Courgenay, Porrentruy.

Les derniers cours de gymnastique proposés pour le 1^{er} degré ont permis de constater que l'on s'orientait vers une technique nouvelle, axée sur la créativité, l'imagination, la liberté dans le mouvement.

Si toutes les communes du Jura ne sont pas encore équipées d'une salle de gymnastique, et si les salles anciennes sont en général mal aménagées ou trop exigües, on s'est réjoui de constater que de nombreuses petites localités ont construit des locaux adéquats au cours des dernières années. Cet effort continue, puisque aujourd'hui, une dizaine de projets se trouvent sur le bureau de l'inspecteur jurassien pour y attendre son visa. Malheureusement, les mesures fédérales sur la restriction des crédits — décretées paradoxalement en même temps que la « Loi encourageant la gymnastique et les sports » — retardent pour l'instant toute réalisation.

La santé avant tout

— Quels sont les objectifs de l'enseignement du sport dans les écoles du Jura ? M. Henri Girod, inspecteur d'éducation physique pour le Jura, à plein temps depuis 1973, répond à cette question : « Une seule chose compte, la santé de l'enfant. Je suis contre la « championne », mais il faut des champions qui permettent l'émulation dans la jeunesse. L'école doit, par l'éducation physique, favoriser un harmonieux développement de l'enfant, et non l'entraîner à la compétition poussée. »

Dans le cadre parascolaire

C'est par « Jeunesse et Sport » (office jurassien à St-Imier depuis 1973) et par le « Sport scolaire facultatif » que les écoliers jurassiens pourront, s'ils le désirent, pratiquer le sport en dehors de l'école.

Dans le cadre de « Jeunesse et Sport », une quantité de classes de 8^e et 9^e années scolaires ont profité du soutien financier offert par cet organisme pour participer à des camps de ski qui ont été organisés dans les stations jurassiennes (Chasseral, Tramelan, Les Breuleux, Les Genevez, Grandval, Les Prés d'Orvin), ainsi que dans l'Oberland, la Suisse cen-

trale et le Valais. Depuis peu, le ski de fond est également au programme, les élèves, comme pour le ski alpin, pouvant se voir prêter l'équipement nécessaire... à la condition que les maîtres ou les moniteurs fonctionnant dans les camps aient eux-mêmes suivi les cours de formation et obtenu au moins l'un des trois brevets exigés.

Ces cours de formation ont connu dans les dernières années un succès croissant, et c'est par dizaines que les enseignants se sont perfectionnés non seulement dans la pratique du ski, mais encore dans celle du football, du canoë, en attendant de pouvoir le faire dès l'année prochaine dans le patinage et le hockey sur glace.

Le sport scolaire facultatif

C'est à M. Girod que nous empruntons les considérations qu'il émet à propos du « Sport scolaire facultatif » qui, selon la définition officielle, « désigne toute activité sportive de la jeunesse de tous les degrés scolaires, organisée par l'école, en dehors des trois heures obligatoires d'éducation physique et comme complément aux programmes de gymnastique scolaire ». « Le sport scolaire, dit l'inspecteur d'éducation physique, peut

très bien se pratiquer avec des enfants de 1^{re} année. Il constitue un soutien pour le sport de pointe, par la préparation précoce et élargie qu'il apporte à l'élève. Il est une compensation de l'enseignement obligatoire parfois insuffisant et souvent trop mesuré. Il est un dérivatif au travail scolaire en général. Il offre des possibilités de se mesurer, de concourir. Il donne de nombreuses possibilités de choix dans l'ensemble des branches à disposition. Il est une préparation au sport d'adulte, qui deviendra peut-être le passe-temps favori. Il provoque une socialisation, il favorise les contacts entre individus, il développe l'esprit collectif. »

La loi fédérale sur l'encouragement de la gymnastique et des sports commence peu à peu à faire sentir ses effets dans le Jura. Plusieurs écoles en profitent déjà dans des activités allant du volleyball à la natation en passant par le ski. On peut supposer que leur nombre augmentera si les citoyens sont suffisamment orientés. Ils devront l'être puisque ici, contrairement aux camps de « Jeunesse et Sport », ceux du « Sport scolaire facultatif » ne peuvent avoir lieu qu'avec une participation financière de la commune.

B.

Quelques communications

Le programme romand d'éducation musicale 5^e et 6^e années

Séance d'information pour CIRCE II

Une séance d'information concernant le programme romand d'éducation musicale en préparation à CIRCE II pour les classes de 5^e et 6^e années aura lieu le mercredi 11 décembre à 16 heures à l'Hôtel de la Gare à Moutier.

Le comité SPJ invite tous les collègues intéressés à porter présence à cette séance.

Groupe de travail 8^e et 9^e années

L'appel lancé dans l'« Educateur » en vue de constituer un Groupe de travail des maîtres de 8^e et 9^e années a connu un beau succès, puisque quinze collègues y ont répondu. Une première séance est convoquée pour le 27 novembre prochain, à 17 h., à l'Hôtel de la Gare à Moutier.

Le groupe est constitué pour l'instant de : Affolter Gérard, Bassecourt ; Amstutz Pierre, Courtelary ; a Marca Philippe, Epiquerez ; Cetlin Daniel, conseiller OP, Tavannes ; Chappuis Bernard, Delémont ; Chiquet Gérard, Porrentruy ; Cramatte Georges, Porrentruy ; Doriot Françoise, Delémont ; Farine Jean-Jacques, Cornol ; Ielmi Pierre, Bassecourt ; Moritz Charles, St-Ursanne ; Rossé François, Boncourt ; Sanglard Paul, Porrentruy ; Voirol Romain, Courrendlin ; Wälchli Jean-François, Bienn.

Tous les maîtres de 8^e et 9^e années non encore inscrits pourront bien sûr participer à cette première séance de travail.

Nos représentants au comité central SPR

Le comité SPJ a désigné M^{me} Hélène Wüst, maîtresse secondaire à Bienn, et M. Hugues Plomb, instituteur à Boncourt, pour représenter la SPJ au comité central SPR.

Nos félicitations.

A mon collègue de 5^e et 6^e année

Cher collègue,

A deux reprises, l'« Educateur » t'avait invité à participer à une séance d'orientation sur les projets de CIRCE II en mathématique.

Depuis des mois et des mois, certains de tes collègues se réunissent pour préparer le programme de mathématique que tu devras enseigner lorsque CIRCE II entre en vigueur.

Tu n'aimes pas qu'on impose. Tu ne veux pas être mis devant des faits accomplis. Tu réclames la participation. Tu as peut-être une longue expérience pédagogique et tes avis pourraient être précieux.

Sachant tout cela, le comité SPJ t'avait convié à une séance de travail. Il t'attendait avec son président et un membre de la délégation CIRCE comme t'attendaient les deux membres de la sous-commission CIRCE pour le programme de mathématique de 5^e et 6^e années. Ils t'attendirent

une heure durant, et tu ne vins pas. Ils étaient juste le nombre pour faire une partie de cartes, mais le moral n'y était pas. Et puis ils sont repartis avec leurs dossiers et leurs programmes et leurs schémas qu'ils avaient patiemment dressés à ton intention, afin d'avoir ton avis.

Quand tes représentants à CIRCE II participeront à la session définitive de mathématique, ils ne pourront s'exprimer qu'en leur nom.

Et un jour tu recevras ton plan d'étude, avec les points sur les « i », et l'horaire de ces mercredis après-midi de recyclage qui n'en finissent plus.

Si tu ne trouves pas tout parfait ou à ton goût, tu n'en voudras pas trop j'espère à tes représentants.

C'est loupé pour la mathématique. Mais il y aura encore d'autres séances, par exemple le 11 décembre pour l'éducation musicale.

Cordialement à toi.

François.

A la SBMEM

Dans l'« Educateur » N° 20, nous avions brièvement rendu compte de l'assemblée générale ordinaire de la section jurassienne de la Société bernoise des maîtres aux écoles moyennes à laquelle nous avions assisté. Nous recevons aujourd'hui du comité SBMEM le procès-verbal de cette assemblée aux fins de parution dans notre organe.

Nous en extrayons les points principaux ou qui sont encore d'actualité.

B.

François, St-Imier ; M. et M^{me} Moeschler Jean-René, Malleray.

Anniversaires

Meury Pierre, Delémont, 25 ans d'enseignement ; Hess Elsa, Bienné, 40 ans d'enseignement ; Varrin Marie-Antoinette, Porrentruy, 40 ans d'enseignement.

Rapports de délégués à différentes commissions

M. Marcel Aubry, délégué à la commission romande pour l'étude de l'introduction de l'allemand à l'école primaire.

M. Aubry rappelle qu'une première commission dite « commission Gilliard », du nom de son président, avait déposé un rapport préconisant l'introduction de l'allemand dans les petites classes de l'Ecole primaire. Ce texte avait suscité des réactions assez vives, à la suite desquelles une deuxième commission, dite « commission Basset », avait eu pour mission d'étudier les possibilités pratiques de réaliser certaines thèses du premier rapport.

M. Aubry signale la composition de

cette commission, à savoir un chef de service de chacun des cantons romands et du Jura, plus un délégué des différentes associations professionnelles cantonales.

La commission Basset a arrêté 2 méthodes : la méthode Montani, actuellement expérimentée dans le canton de Vaud, et la méthode Petit expérimentée en Valais. Pour la première le travail s'effectue avec une bande magnétique et des films fixes, pour la seconde avec une bande magnétique seulement et parfois des planches. L'une et l'autre méthode s'étendent sur trois ans et requièrent de bonnes connaissances de l'allemand, du moins pour la première.

M. Aubry ajoute que la commission Basset envisage d'introduire l'expérimentation dans toute la Suisse romande et dès la 3^e année scolaire. L'IRDP contrôlera l'introduction rationnelle et scientifique des méthodes en 1976 déjà, dans 30 classes par canton.

M. Aubry nous informe encore que la continuité de ces 2 méthodes à l'Ecole secondaire n'a pas été envisagée, si bien que pas mal de problèmes restent à régler.

M. Bernard Rothen, délégué à la Communauté de travail entre les DIP de Berne et Neuchâtel

M. Rothen rappelle le mandat de cette commission qui est d'étudier la formation du maître secondaire. Puis il en donne sa composition.

Jusqu'ici une seule séance s'est tenue dans laquelle on a évoqué la collaboration entre les universités de Neuchâtel et de Berne au niveau des leçons. On a ensuite touché au problème de l'équivalence entre les brevets neuchâtelois et bernois.

M. Rothen ajoute que si le brevet bernois est parfait, le BESI a été supprimé en 1972. Notre délégué conclut en disant qu'on attend un nouveau projet neuchâtelois de BESI pour entamer toute nouvelle discussion.

M. Villard, inspecteur scolaire, intervient ici pour signaler à l'assemblée qu'un nouveau BESI en 3 branches sera sur pied dès l'automne. Il se fera en 2 ans, non compris la formation pédagogique. Son but nouveau est l'équivalence avec une demi-licence. Il apparaît enfin à notre inspecteur que la reconnaissance automatique des diplômes dans les 2 cantons est fort peu probable.

Rapport du président

Deux sujets ont été au centre des préoccupations du comité :

- les relations avec la SPJ ;
- la mise au point d'un règlement de section.

10 séances ont suffi pour les approfondir, puisque sur le plan romand, la situation est restée assez calme.

Les relations avec la SPJ

Le 20 septembre 1973 le comité SPJ nous adressait une lettre dont je résume ici le contenu : « La commission de réforme des structures SPJ, présidée par M. Häberli de La Neuveville, avait déposé un avant-projet, et il était très important que notre comité soit mis au courant en primeur des travaux effectués. »

Une séance commune des 2 comités eut donc lieu le 14 novembre à Moutier. Nous apprenions ainsi que :

- la SPJ deviendrait aussi une association syndicale ;
- à notre grande surprise, la section jurassienne de la SBMEM y était quasiment ignorée ;
- l'assemblée générale (congrès) abandonnerait les grandes décisions à une assemblée des délégués de 40 membres où la SBMEM n'aurait droit qu'à un seul représentant !

Nous fûmes à la fois étonnés et un peu inquiets, d'autant plus que les choses semblaient devoir aller bon train. Cet avant-projet devait en effet être présenté dans les synodes SEB jusqu'à fin janvier ; il serait modifié en fonction d'une enquête parmi tous les membres SPJ, puis soumis assez rapidement à une consultation écrite... Et ceci sans que la SBMEM n'ait pu prendre part à son élaboration !...

Notre comité décida alors, par une circulaire, de vous recommander la participation aux synodes pour une information plus détaillée, et de vous proposer une assemblée extraordinaire au début de 1974. Du même coup, le problème du maintien ou du retrait de nos membres de la SPJ se retrouverait au premier plan.

Si cette assemblée extraordinaire ne fut pas organisée, c'est :

- qu'à fin janvier tous les synodes n'avaient pas encore eu lieu ;
- que la commission Häberli ne semblait pas pressée d'arrêter un projet définitif ;
- que par conséquent nous pouvions attendre le 16 mai pour en discuter.

Entre-temps le problème de la sortie de la SPJ était étudié activement par des contacts avec les comités cantonaux de la SBMEM et de la SEB.

Le 13 mars avait lieu à Moutier une nouvelle séance commune des comités SBMEM et SPJ. Notre comité y exposa son point de vue et l'éventualité de la sortie des membres SBMEM de la SPJ y fut discutée. C'est alors que le président de la SPJ, M. Ielmi, nous donna l'assurance que la SBMEM pourrait se faire dans la SPJ « la place qu'elle voudrait ».

Prochainement, la commission de révision des statuts SPJ soumettra son projet

aux associations d'enseignants et le discutera avec chacune d'elles.

La mise au point d'un règlement de section

Le comité s'est d'abord basé sur un projet de règlement non daté et qui n'a jamais été approuvé par l'assemblée générale. Il a ensuite élaboré un système de renouvellement partiel du comité, afin d'éviter la situation d'il y a 2 ans. Il s'est enfin appuyé sur le nouveau projet des statuts cantonaux, qui est actuellement soumis à la votation générale. Nous discuterons tout à l'heure en détail chaque article de ce règlement qui, selon le comité cantonal, pourrait très bien servir de modèle à d'autres sections.

Pour ce qui est des autres activités du comité, mentionnons encore les événements suivants :

Enseignement secondaire de demain

Ce rapport, que vous avez pu lire intégralement dans l'« Educateur », a fait l'objet d'une vaste enquête en Suisse. Sur la base d'un questionnaire établi par le secrétaire de la Confédération suisse des chefs de DIP, le professeur Egger, le comité cantonal SBMEM a pris position et a ensuite invité les sections à se prononcer sur cette prise de position. Notre comité n'a pas jugé utile de consulter les membres individuellement, pour les motifs suivants :

- une consultation à propos de CIRCE II et touchant en gros aux mêmes questions venait d'être organisée ;
- notre position aurait un impact quasiment nul auprès de la Conférence suisse des directeurs de DIP, puisqu'elle passerait par 3 synthèses successives : au niveau SBMEM, au niveau SEB et à KOSLO, la seule association d'enseignants officiellement consultée.

Nous avons néanmoins envoyé nos remarques au comité cantonal, qui enregistrait d'ailleurs une concordance nette des points de vue. Sans entrer dans trop de détails, relevons que la position de la SBMEM est très réservée :

- certaines exigences sont formulées de manière trop générale ;
- le rapport préconise l'expérimentation de nouvelles structures en excluant toute autre alternative ; une réforme doit être évolutive et tenir compte de la situation scolaire existante ;
- enfin, l'idée d'une école globale pour les années 5 à 9 doit être repoussée.

Problèmes romands

Je passe ici rapidement sur les principales activités du CARESP. Pour plus de détails, veuillez vous référer au bulletin N° 4 du CARESP, que vous avez tous reçu.

a) Le Conseil des délégués s'est réuni en novembre pour prendre position sur le rapport « Enseignement secondaire de demain ».

A ce sujet vous aurez certainement lu le bulletin N° 3.

b) En décembre le comité du CARESP rencontrait les responsables de l'IRDp à Neuchâtel. Cet institut est un centre de documentation à la disposition de chaque enseignant.

c) Une rencontre entre des délégués du CARESP, de la SPR et de la Conférence des chefs de DIP romands a eu lieu en janvier. Y furent discutés :

- l'information et la consultation des enseignants ;
- le congé de perfectionnement ;
- la libre circulation des enseignants entre les différents cantons.

d) En mars, le Conseil des délégués a élu un nouveau bureau : c'est l'Association indépendante de Neuchâtel qui reprend le flambeau avec M. Bendel comme président.

e) CIRCE II. En juin dernier les délégués à CIRCE de la DIP, de la SBMEM et de la SPJ ont procédé en commun à la désignation des membres des sous-commissions de CIRCE II. Chaque canton pouvait envoyer 1 maître primaire et 1 maître secondaire par sous-commission.

Les représentants secondaires suivants ont été nommés :

- français : M. Jean Michel, Porrentruy ;
- mathématique : M. Mario Ferrario, Orvin ;
- géographie : M. Raymond Haeberli, La Neuveville ;
- histoire : M. André Montavon, Porrentruy ;
- sciences : M. Rémy Rubin, Moutier ;
- dessin : M. Gottfried Tritten, Oberhofen ;
- travaux manuels : M. Roger Droz, Porrentruy ;
- travaux à l'aiguille : Mme Annette Guenat, Biel/Bienne ;
- éducation musicale : M. Willy Steiner, Biel/Bienne ;
- éducation physique : M. Henri Girod, Eviard.

A tous ces collègues, nous adressons nos vives félicitations pour leur nomination. Prochainement, les sous-commissions déposeront déjà un premier rapport.

f) A CORMES (commission romande des moyens d'enseignement secondaire), où M. Germain Adatte de Porrentruy est délégué, les représentants du CARESP ont demandé la création d'un matériel romand de géographie et d'histoire suisse, sans attendre les travaux de CIRCE II, afin de lutter contre les éditeurs, qui tentent toujours d'imposer la réédition des mêmes manuels.

g) Une commission chargée d'étudier l'introduction de l'allemand à l'école primaire a été formée, à laquelle nous avons délégué M. Marcel Aubry de Bienne. Cet automne les associations auront à se prononcer sur le rapport de cette commission.

Conclusion

J'ai essayé d'être complet et le plus bref possible... Aujourd'hui on n'en finit pas d'étudier et de revoir les problèmes ; l'évolution est devenue si rapide qu'elle entraîne la prudence et la méfiance ; on crée de plus en plus de commissions, et même des commissions chargées d'étudier le rapport d'une commission précédente... et tout cela prend beaucoup de temps. C'est pourquoi nous tenons ici spécialement à remercier tous ceux qui, au sein d'un organe quelconque, représentent la section jurassienne de la SBMEM, pour un travail souvent accompli dans l'ombre. Le comité s'efforcera de renseigner au mieux les membres sur les travaux effectués dans les différentes commissions. Cela devrait constituer, une fois les problèmes internes résolus, sa tâche principale.

Révision des statuts

Elaborés en collaboration avec le comité cantonal SBMEM, les nouveaux statuts ne sont que peu discutés. Seuls quelques points de détails doivent être changés, sur proposition de l'assemblée. Le nouveau règlement est accepté par 49 voix, sans opposition.

Sortie de la SPJ : discussions

M. Gurtner rappelle tout d'abord que ce point figure à l'ordre du jour suite à la discussion qu'avait suscitée l'intervention de M. Fiechter lors de la précédente assemblée générale et aussi parce qu'un groupe de maîtres secondaires a refusé de payer les cotisations SPJ et SPR. Ce dernier, ajoute le président, avance les arguments suivants :

a) la SPJ ne nous apporte rien ; nous ne voyons pas l'utilité d'en faire partie ;
b) nous craignons d'être majorisés (cf. le congrès de Bienne), surtout si la SPJ devient un syndicat ;
c) nous participons à la coordination romande par le CARESP ; notre appartenance à la SPR est donc inutile et contradictoire.

M. Gurtner rappelle encore que les maîtres secondaires ont toujours fait partie de la SPJ. Personne ne s'en est plaint jusqu'au moment où, de par la coordination romande, la SPJ a touché aux structures de l'école et a envisagé une

refonte complète de ses statuts pour légitimer ses options syndicales. Interrogé, M. Rychner a simplement rappelé que, selon les nouveaux règlements SEB, les sections doivent collaborer au sein des associations régionales et que seul un statut d'exception permettrait aux maîtres secondaires de sortir de la SPJ.

M. Gurtner souhaite enfin éviter l'éclatement et l'affaiblissement de notre section. Il comprend toutefois les objections de nos collègues dissidents. Aussi, conclut-il, les rapports entre la SBMEM et la SPJ doivent-ils être minutieusement étudiés et la position du comité ne peut être, pour l'instant, qu'une position d'attente.

M. Ielmi, président SPJ, directement interpellé, apporte des éclaircissements. Les statuts SPJ, dit-il, sont encore en discussion ; puis ils vont être mis en consultation auprès des intéressés, à savoir les enseignants. La SPJ deviendra un syndicat SEB, ou plutôt une région SEB qui pourra résoudre les problèmes qui lui sont propres. La majorisation des maîtres secondaires n'existe pas puisque, malgré leur nombre relativement faible, ils sont largement représentés dans tous les organes de la SPJ. M. Ielmi souhaite enfin qu'après 59 ans de collaboration on n'assiste pas à un recul qui nuirait aux uns et aux autres. Les enseignants jurassiens se doivent de sauvegarder l'intégrité de tous les niveaux de l'enseignement, et surtout avoir le désir de rechercher en-

semble des solutions sans pour cela détruire des structures bien réglées.

Les collègues qui interviennent après M. Ielmi abondent en majorité dans son sens. Ils ne voient pas la nécessité d'une éventuelle sortie de la SPJ, ni surtout d'une libre appartenance à celle-ci. Il apparaît même que la position des maîtres secondaires jurassiens sur le plan romand n'est pas aussi faible que certains veulent bien le prétendre ; ils sont en effet représentés au CARESP et à la SPR, par le biais de la SPJ.

Enfin, comme l'assemblée n'a pas à prendre de décision, on souhaite attendre. La section jurassienne de la SBMEM sera à même de préciser son attitude ultérieurement.

Divers et imprévus

a) M. Denis Gerber est nommé membre d'une commission SEB pour la formation des enseignants ;

b) M. Daniel Graf accepte d'entrer dans une commission d'étude du rapport « Changer l'école ».

c) Les nouveaux maîtres secondaires devront, après leur nomination, faire une demande écrite au caissier de la section pour pouvoir entrer dans nos différents organismes pédagogiques et syndicaux.

Le président : *R. Gurtner*.

Le secrétaire : *M. Joly*.

Centre de perfectionnement

Programme des cours 1975

Le programme des cours et manifestations 1975 sera adressé à tous les membres du corps enseignant par l'intermédiaire des écoles dans le courant de la première quinzaine du mois de décembre.

Le délai d'inscription est fixé au 15 janvier.

Les enseignants qui n'auraient pas reçu ledit programme ou toute personne intéressée peut en demander un ou plusieurs exemplaires au Centre de perfectionnement, rue de l'Hôtel-de-Ville 16, 2740 Moutier, téléphone (032) 93 45 33.

Ce programme est caractérisé par les principales innovations suivantes :

A. Nouveau classement des cours à niveaux.

B. Nouvelle présentation des dispositions légales.

C. Recommandation faite au corps enseignant et autorités scolaires d'établir des plans de formation par école.

D. Inclusion de cours obligatoires à l'intention des écoles professionnelles artisanales, commerciales, de métiers et supérieures de commerce du Jura et de Bienne.

E. Collaboration avec le Centre de Lu-

cerne pour le perfectionnement des professeurs de l'enseignement secondaire :

- cours organisés par le Centre en collaboration avec le CPS et subventionnés par le CPS ;
- cours organisés par le Centre et placés sous l'égide du CPS ;
- cours organisés par le CPS et placés sous l'égide du Centre.

F. Organisation d'une session d'été de juillet.

G. Constitution de plusieurs groupes de travail.

H. Etablissement d'un catalogue spécial pour le corps enseignant de voyages d'études à l'étranger pendant les vacances sans frais pour le Centre.

Il contient les grandes divisions suivantes :

1. Extraits des dispositions légales en vigueur.
2. Organes du Centre, institutions et associations qui ont collaboré à l'organisation des cours.
3. Renseignements généraux.
4. Cours et manifestations organisés :
 - A. Formation d'animateurs et expérimentation.

B. Recyclage à caractère obligatoire pour les enseignants concernés.

C. Recyclage et formation continue.

D. Session de juillet.

E. Groupes de travail.

F. Tourisme et loisirs à buts culturels, voyages d'études à l'étranger.

G. Cours et manifestations organisés par d'autres institutions.

H. Indications au sujet du programme des cours et manifestations pour l'année 1976.

Le Centre de perfectionnement reste à disposition pour tous les renseignements complémentaires désirés.

Demande de subvention

Nous attirons l'attention de

— toutes les institutions, associations qui ont organisé des cours et manifestations de perfectionnement,

— tous les participants aux cours isolés

(Cila, Greti, Cours normaux suisses,

Centre de Lucerne, etc.),

sur le fait que le décompte relatif à une demande de subvention doit parvenir au Centre de perfectionnement, rue de l'Hôtel-de-Ville 16, 2740 Moutier jusqu'au **10 décembre 1974**.

Passé ce délai, aucun décompte ou demande ne pourra être pris en considération.

Par ailleurs, nous rappelons qu'une demande **préalable** de subvention doit être obligatoirement adressée au Centre de perfectionnement deux mois avant la date du cours ou de la manifestation.

Cours et manifestations

du mois de décembre

4.14.2. Introduction aux civilisations de l'Extrême-Orient (SCH CMEES): sous commission d'histoire de la commission des moyens d'enseignement pour les écoles secondaires et plusieurs spécialistes, les 17 et 18 décembre à Delémont.

Association des maîtresses enfantines

Lors de l'assemblée générale de cet automne, les maîtresses d'école enfantine du Jura ont élu leur nouvelle présidente en la personne de : Mme Nelly Girod, 9, ch. des Bourdons, 2533 Evilard. Tél. (032) 23 76 96.

La présidente sortante, achevant son mandat, remercie les collègues d'avoir bien voulu accorder leur confiance à Nelly Girod qui a accepté cette nouvelle tâche pour un intérim d'un an. Puissiez-vous manifester intérêt, amitié, soutien

envers Nelly Girod afin qu'elle prenne d'ici un an plaisir à prolonger « l'intérim ». En attendant : Merci Nelly ! Nos meilleurs vœux pour ta tâche parmi nous.

C. E.

Cours de moniteurs J + S

L'Office jurassien Jeunesse et Sport organise un cours de moniteurs J + S, cat. 1, branche ski de fond. Ce cours aura lieu du 20 au 25 janvier 1975 à Mont-Soleil. Le délai d'inscription est fixé au 20 novembre 1974.

Conditions d'admission :

- âge minimum 18 ans ;
- bonne formation technique dans la branche ;
- bonne condition physique ;
- engagement à l'activité de moniteur ;
- recommandation d'un club, d'une société, etc.

Les formules d'inscription sont à demander à l'Office jurassien J + S, case postale 254, 2610 St-Imier, tél. (039) 41 10 84. *Office jurassien J + S.*

Rédacteur de la rubrique jurassienne :
Abel BABEY, Pastourelles 17, 2800 Delémont, tél. 066/22 29 34.

Fribourg

La SPR une et diverse Le sport et l'école dans le canton de Fribourg

Dans le cadre scolaire

a) Partie intégrante de l'éducation

L'éducation physique scolaire, partie intégrante de l'éducation générale, doit contribuer, comme on le sait, au développement des valeurs morales et spirituelles de l'enfant et lui apporter les principes qui régissent une vie saine.

Cette brève introduction, citée en préface du « Manuel suisse de gymnastique scolaire » est, on ne peut plus, de circonstance et à l'ordre du jour en notre époque d'essor technique.

b) Installations sportives importantes

L'enseignement de l'éducation physique tend, par ses possibilités très larges et ses multiples moyens, à poursuivre ses objectifs essentiels par une pédagogie aussi méthodique que rationnelle. Arrêtons-nous d'abord aux installations sportives importantes. Chacun sait que ces dernières peuvent comprendre toute une gamme de constructions tant extérieures qu'intérieures. A titre documentaire, il est

utile aujourd'hui de faire le point en concrétisant par des chiffres maintes situations que d'aucuns semblent méconnaître.

En 1957, notre canton de Fribourg se trouvait en fort mauvaise posture quant à son équipement en installations sportives. Dès cette époque, de patients et sérieux efforts s'ingénient à combler cette lacune. Le total des halles de gymnastique d'alors ne dépassait pas 19 salles conçues selon les normes en vigueur. A l'heure actuelle, plus de 100 installations comprenant halles de gymnastique, piscines couvertes sont à la disposition et des écoles et des sociétés sportives. Si ce chiffre représente une contribution financière exceptionnelle, il faut néanmoins considérer l'énorme retard, ce à quoi s'appliqua l'inspecteurat scolaire de gymnastique réorganisé sur des bases nouvelles.

c) Contributions diverses

Ce retard a pu être en grande partie

comblé grâce à des efforts conjointement menés aux divers échelons des collectivités publiques. Cet effort ne s'est pas confiné dans un cadre réduit ou affecté uniquement aux localités importantes de notre canton. Par une aide appropriée consentie aux communes, l'Etat de Fribourg a doté de nombreuses écoles d'installations sportives. Ces installations, bien que simples mais surtout fonctionnelles, correspondent au but recherché. Elles suppléèrent à une certaine carence et permirent de parvenir par l'école au niveau normal de développement physique souhaitable.

d) Dotation de 170 places

Ces équipements techniques furent le point de départ d'un nombre considérable de terrains permettant la pratique du football par l'aménagement d'au moins 170 places. Cette dotation qui semble fort appréciable n'est pourtant pas encore satisfaisante, tous les besoins étant loin d'être couverts. Un nouvel effort de planification, de portée limitée, prévoit pour un proche avenir 19 salles et 4 piscines couvertes, sans compter les projets réalisables à plus long terme. La loi fédérale encourageant la gymnastique et les sports, ainsi que les nombreuses ordonnances y relatives devraient faciliter la tâche de nos communes et autorités scolaires dont

les réalisations pourraient se concrétiser par des subventions fédérales plus larges. Sommes-nous les seuls dans cette situation ? Le canton supporte actuellement, malgré l'octroi de quelques rares subventions, toute la charge financière. Si la situation économique devient pour tout le monde plus difficile, l'avenir de nos enfants, leur développement sous toutes ses formes, leur éducation générale ne devraient en rien en pâtir.

e) Souhait de péréquation fédérale

Notre canton, malgré sa volonté d'initiative et d'intervention, ayant de par sa structure moins de possibilités matérielles, ne serait-il pas souhaitable que par une logique application des principes confédérés, il reçoive une aide accrue pour l'éducation physique qu'il s'efforce de promouvoir ? Il ne s'agit pas de demander une aumône, mais plus simplement qu'il lui soit attribué, dans la mesure des contingences du budget, une aide financière plus substantielle en faveur des communes moins favorisées, cela dans l'intérêt autant des collectivités défavorisées que des centres plus avantageux. On ne dira jamais assez le mérite de certaines localités qui arrivent à doter leurs classes de complexes grâce souvent à leurs propres moyens, mise à part la subvention cantonale. Le progrès n'est-il pas comparable à une lente montée vers un devenir meilleur ?

Dans le cadre parascolaire

a) L'impulsion des débuts

Depuis plus de 20 ans, le sport parascolaire, organisé par le DIP dans notre canton, représente une expression concrète du développement sportif de la jeunesse fribourgeoise. Les disciplines sportives groupant la course d'orientation, la natation et le ski, en furent les activités les plus marquantes dans le cadre cantonal. Bien qu'essentiellement populaires, ces disciplines prirent un essor considérable grâce aux initiatives du corps enseignant primaire. Grâce à ces activités plus ou moins coordonnées de nombreux élèves émergèrent de leur cadre familial et purent bénéficier des ressources offertes par une pratique saine des sports modernes.

b) Effort des fédérations

Ce serait un grave oubli de passer sous silence le patient travail des fédérations sportives qui, en plein accord avec l'école, organisèrent toute une gamme de cours d'entraînement et de concours. Il y a lieu de relever le championnat scolaire de football habilement dirigé par des enseignants. Modeste à ses débuts, il déborda du cadre des chefs-lieux pour atteindre peu à peu la jeunesse campagnarde. Cette

activité fait aujourd'hui partie, grâce à son implantation intelligemment ordonnée, des loisirs sportifs de nos écoliers dans toutes les régions.

c) Piscines et natation

Cette discipline fut longtemps le parent pauvre, tributaire des conditions atmosphériques. Les rares piscines et les abords des lacs non encore pollués, permirent à de nombreux élèves de s'initier à la nage ou, pour les plus avancés, de réaliser soit des tests, soit les examens de jeunes sauveteurs. Détail intéressant à relever, la participation d'élèves d'autres régions de Suisse vit naître une fraternisation du meilleur aloi.

d) L'essor du ski

Dès ses débuts, la pratique du ski connut un engouement remarquable. Situées non loin des champs de neige, de nombreuses classes, avant l'apparition des skilifts et de leur utilisation, reçurent une formation convenable. C'étaient là les prémisses qui devaient conduire aux entraînements et aux compétitions réservées à la gent scolaire. Pendant les mois d'hiver, les écoles de nos régions montagnardes recevaient presque uniquement cet enseignement. Non contents du travail en plein air, nos enseignants développèrent la course d'orientation. Il n'était pas rare de compter plusieurs centaines d'enfants dans des manifestations régionales. Nos forêts devinrent le stade naturel de nombreux exploits et le départ de maintes vocations sportives.

e) Corps enseignant, cheville ouvrière

La direction de l'Instruction publique, consciente de devoir soutenir ces initiatives dispersées, s'efforça de les aider en dépit de l'exiguïté de ses moyens. C'est le cas de souligner que le corps enseignant, en ce domaine, joua un rôle d'avant-garde. Les instruments de mesure seraient impuissants à apprécier l'énorme somme de labeur dans l'organisation de ces activités. Le but de cette dépense considérable d'énergie et de créativité visait, hier comme il l'exerce aujourd'hui, la santé de tous les enfants.

f) Qu'en est-il de la situation actuelle ?

La loi fédérale encourageant la gymnastique et les sports du 17.3.72 ainsi que l'ordonnance du 21 décembre de la même année du DMF définissent les conditions nouvelles des activités parascolaires. Dans le but de promouvoir les sports dans la ligne de son orientation moderne, la Confédération en fixe les bases, en édicte les directives et subventionne une partie des indemnités versées aux moniteurs par les cantons et les communes. Grâce à cette intervention financière et à l'apport du canton et parfois des communes, les activités sportives ont connu et s'apprê-

tent à connaître un nouvel essor : ski, natation, basketball, etc. Des organisations privées, en parfaite harmonie avec l'école, se mettent à la disposition de nos classes. Bien qu'ouvert, dans sa forme initiale aux élèves en âge de scolarité, puis aux étudiants, le sport dans notre canton est avant tout orienté vers l'enseignement primaire et secondaire inférieur. Il ne concurrence aucunement les initiatives de Jeunesse et Sport. Cette activité scolaire facultative s'adresse aux filles et garçons de 6 à 13 ans. En effet, l'institution J+S joue un rôle qui mérite encouragement et appui. Ses nombreuses activités trouvent un terrain propice dans les installations de nos écoles secondaires. Les subventions et les apports en matériel qu'elles reçoivent sont une source de grand intérêt pour les responsables et les bénéficiaires de notre éducation physique.

g) Manne cantonale, fédérale, particulière

Soucieux de faire la part de chaque organisation, l'inspectorat de l'éducation réserve les moyens dont il dispose tout d'abord à l'enseignement en faveur des classes primaires. L'organisation des camps n'étant pas subventionnée par la Confédération ni par le canton, la préférence s'en va aux cours, concours, classes de neige et tournois sportifs. Fort modestes, ces appuis ou subventions sont tout de même les bienvenus. Combien de maîtresses, de maîtres et d'élèves s'ingénient à détecter toutes sortes de sources de revenus pour organiser des cours dans la neige. Ils trouvent dans la santé physique et morale de leurs protégés la récompense de tant d'efforts connus ou cachés.

Avec la collaboration de
André Vuilloud, insp. cantonal
de gymnastique et sport :
Albert Carrel.

éditeur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :
François BOURQUIN, case postale
445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :
Jean-Claude BADOUX, En Collonges,
1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs) :
Lisette Badoux, ch. des Cèdres 9,
1004 Lausanne.

René Blind, 1605 Chexbres.
Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :
Suisse Fr. 30.— ; étranger Fr. 40.—

La SPR une et diverse Le sport et l'école dans le canton du Valais

Dans le cadre scolaire

a) Dotation effective en heures de sport dans l'enseignement primaire

On parle chez nous d'heures de gymnastique scolaire ou d'heures d'éducation physique scolaire et non d'heures de sport. Les buts recherchés expliquent l'emploi de ce vocabulaire.

Les prescriptions cantonales à ce sujet sont très précises. Elles sont contenues dans les deux articles que voici :

a) Dans les écoles primaires, deux heures hebdomadaires sont consacrées à l'enseignement de la gymnastique pour les garçons et pour les filles.

b) Dans la mesure du possible, les leçons régulières de gymnastique sont complétées par deux après-midi de sport par mois.

Ces prescriptions sont appliquées dans toutes les classes primaires de notre canton.

Un nouveau règlement sera publié prochainement dans notre canton. Il prévoit trois heures hebdomadaires de gymnastique et un après-midi de sport par mois.

Concernant les après-midi de sport, le Département de l'instruction publique et l'inspecteur d'éducation physique ont notifié à chaque instituteur ce qu'il y a lieu d'entendre par ces termes.

b) Type de maîtres responsables de cet enseignement

L'instituteur est le responsable de cet enseignement. Il reçoit une formation dans le domaine de l'éducation physique scolaire durant son Ecole normale. Le maître qui ne peut pas assurer l'enseignement de la gymnastique scolaire fait appel à un collègue.

Dans les villes, des maîtres d'éducation physique diplômés donnent la gymnastique dans les classes dont les instituteurs sont trop âgés ou au bénéfice d'une dispense médicale.

Il est important de constater que dans notre canton, seules des personnes diplômées (maturité pédagogique ou diplôme fédéral d'éducation physique) peuvent enseigner la gymnastique à l'école. Les buts recherchés justifient pleinement ce choix intransigeant mais combien juste à mon sens.

Le problème de l'appui à l'instituteur préoccupe actuellement nos autorités. L'Association d'éducation physique et de sport du Valais romand tend à apporter des solutions aux difficultés que comporte cet enseignement.

c) Equipement en salle

Une distinction doit être faite entre la ville et le village.

Les villes sont en général équipées en salles de gymnastique.

Dans les villages, le problème est plus complexe. Les autorités renoncent parfois à ces constructions pour des questions financières.

Là où les salles existent, elles servent parfois également de salle de concert, de théâtre, de bal, de répétition. Ce mariage n'est pas toujours très heureux. Il faut constater que la création des centres scolaires régionaux permet de résoudre ces difficultés.

d) Equipement des salles

L'équipement est standard. On y voit très peu de matériel « moderne » (trampoline, mini-tramp, grand tapis, buts de handball).

Ce sont des salles de gymnastique conçues pour les écoles et non pour des entraînements spécifiques.

e) Camps de toute nature

Aucun camp n'est organisé au niveau de l'école primaire.

f) Objectifs de l'enseignement du sport en Valais

L'enseignement de la gymnastique scolaire veut apporter sa contribution à l'éducation morale et physique de l'enfant.

L'importance d'un développement harmonieux des aptitudes physiques, des systèmes cardio-vasculaires et respiratoires,

de la musculature, n'échappe ni à l'enseignant ni à l'autorité.

L'éducation de la tenue voudrait prévenir les déformations dues à la position assise.

Respect du camarade, maîtrise de soi, esprit d'équipe, goût de l'effort, vie saine, sont des notions bien plus importantes à inculquer que celles de « champion », « vainqueur », « premier », « le plus »...

C'est au niveau des clubs que l'enfant accède à la spécialisation, à la compétition.

Dans le cadre parascolaire

Le sport scolaire facultatif

En dehors des heures d'école primaire, nos enfants ont la possibilité de pratiquer un sport de leur choix dans le cadre du sport scolaire facultatif.

Le Département de l'instruction publique a publié à ce sujet des directives bien précises.

Le sport scolaire facultatif s'adresse particulièrement à tous ceux qui, en dehors des heures d'éducation physique obligatoires, n'ont pas la possibilité de s'adonner à une activité sportive. Il relève de l'autorité communale. Il est organisé et dirigé par l'école, qui en assume l'entièvre responsabilité. Des disciplines aussi diverses que l'athlétisme, la natation, l'orientation, le ski, le patinage, le basket, le volley, le football, la gymnastique aux engins, peuvent être pratiquées.

La commune participe au paiement d'environ 50 % des frais.

Jeunesse et Sport

Cette organisation n'entre pas du tout en considération au niveau de l'école primaire.

P. Bruchez.

Rédacteur de la rubrique valaisanne : Vincent DUSSEX, Petit-Chasseur 66, 1950 Sion, tél. (027) 2 47 32.

L'UNION INTERNATIONALE DE PROTECTION DE L'ENFANCE recrute dès le 1^{er} janvier 1975 pour le **Vietnam du Sud** :

travailleur social

ou

jardinière d'enfants

ayant de l'expérience du travail avec des groupes d'enfants préscolaires.

Bonnes connaissances d'anglais souhaitées.

S'adresser à UIPE - Rue Varembé 1 - Tél. 34 12 20 - Genève.

En Suisse romande, au cinéma

Vincent, François, Paul... et les autres

de Claude Sautet

Décrire l'apparente banalité des faits quotidiens, saisir brièvement un geste, capter un regard, livrer un visage tenaillé par l'angoisse, un sourire qui en dit long, c'est un art qui n'a plus de secret pour Claude Sautet.

Pour l'imagerie occidentale en tout cas (ailleurs j'ignore ce qu'il en est), la quarantaine est, dit-on, l'âge des bilans : bilan comptable, bilan conjugal, bilan de santé. Les comptes ne bouclent pas toujours par un report à nouveau dans la colonne de l'avoir, pour les trois compères que Sautet nous présente. Tant s'en faut...

Paul (le sensible Reggiani) a passé à côté du grand roman qu'il n'écrira jamais et qui aurait fait de lui l'auteur à succès. Par contre, ce modeste, ce doux a su inspirer et garder un amour vivant et tendre. Serait-ce, justement, à cause de sa simplicité, de l'affection qu'il donne à pleines mains, de sa maison et de son cœur qu'il prête comme ses pulls, amples et chauds ?

Pour François (un Piccoli plus que jamais en forme), c'est le contraire : côté fric, bilan positif ; cabinet médical moderne sans donner dans le tapageur, clinique en ville. Médecin à la mode, froid comme une seringue, il est bouffé aux mites par son ambition et son égoïsme. Tant pis pour lui si sa femme va respirer ailleurs ; il a trop bien su accaparer l'air autour de lui.

Vincent (Yves Montand avec toute la gamme de ses jeux de visage, de ses intonations à faire pâmer les demoiselles, le cliché de la quarantaine séduisante, de l'homme mûr qui « sait »), Vincent, le jobard attendrissant, patron débonnaire d'une moyenne entreprise qui bat de l'aile, le battant à qui on ne la faisait pas, craque aussi : plus de sous, plus de femme, et le cœur qui se met en vrille.

Comme les 3 mousquetaires, ils sont quatre, car il ne faut pas oublier Jean. Jean le sage (quelle distance entre le Depardieu des « Valseuses » et celui-ci !) qui renoncera, lui dont les vingt ans ne

se sont pas encore fait la paire, à une carrière douteuse de boxeur pour se ranger et trouver une situation de père de famille.

Et tous les autres, Jacques, Julia, Catherine (Stephane Audran tient dans une scène de café avec Yves Montand un des plus extraordinaires rôles muets jamais filmé). Des gens presque comme tout le monde, en somme. Rien d'irréparable ne se passe, quelques orages, pas d'ouragan dévastateur. Tout est en vagues souples ou en banalités ronronnantes selon qu'on marche ou qu'on ne marche pas devant ce gentil film.

Le moteur de tout cela, c'est le coup de l'amitié masculine. Certainement elle est là, bien présente, un peu appuyée même, mais elle constitue le lien qui relie ces 4 personnages aux réussites, aux horizons différents.

Dommage que Sautet tombe — je dis « tombe » car je ne me joindrai pas au concert bêlant des louangeurs de ce film — Sautet tombe, disons glisse dans le savonneux cliché « c'est la vie... ». Des gens égratignés par l'existence, des gens quelconque ? Mais Paul, tout raté qu'il puisse paraître, vit tout de même tranquillement dans sa maison de campagne entourée de quelques hectares de sous-bois aux environs de Paris ; il n'est pas tant dans le dénuement, même moral. François se consolera vite de sa solitude ; Vincent avec sa jolie gueule, ses tempes grisonnantes et son cabotinage habituel ne nous feront pas pitié longtemps. Jean, le raisonnable, va épouser sa compagne.

Evidemment c'est la vie. Encore qu'on pourrait se demander si ce n'est pas que de l'existence. Mais alors il fallait prendre des acteurs inconnus, des quarantaines briochées, un infarctus commun dans le métro, un poète dans la déche complète. Ce que je reproche à Sautet, c'est d'avoir voulu faire du cœur avec des individus exceptionnels qui crèvent l'écran. Le jeu est faussé : Piccoli, Reggiani et surtout Montand la portent bellement leur quarantaine. Quant à leurs femmes, aucun souci à se faire pour elles. Radieuses et belles, elles auront longtemps 35 ans.

Et je sens, sous-jacente et insidieuse, une sorte de rengaine moralisante des plus désagréable. Tous ces messieurs se regardent le nombril avec trop de complaisance, ils ne m'ont guère émue.

Allons, je vais m'attirer les foudres des foules en admiration devant ce costume modèle, cousu main, taillé sur mesure, au pli impeccable. C'est probablement ce qui me gêne aux entournures, j'aurais préféré quelque faux pli ou quelque déchirure.

Joli film, bien fait. A voir pour se confirmer dans l'idée — soupir de résignation — que, ah, la, la, c'est ça la vie...

Portier de Nuit

de Liliana Cavani

Humphrey Bogart et Charlotte Rampling dans un film extraordinaire — c'est-à-dire qui sort de l'ordinaire — de Liliana Cavani.

Descente aux enfers, messe noire pour un amour diabolique et voué à la mort, né entre un SS et une jeune juive prisonnière d'un camp de concentration. Toute l'horreur, l'abjection, toute la fascination aussi d'une passion surgie entre deux antagonistes qui n'en finissent pas de rouler, de tomber dans les abysses. Un film, en tout cas, qui ne laisse pas indifférent. Un sujet hors du commun, qu'il faudrait décrire avec tout le doigté nécessaire pour ne pas donner une idée grossière ou déformée de la démarche sombre de Liliana Cavani. Elle ne tombe pas dans le grotesque, ni dans le masochisme forcené, et c'est un tour de force, car elle marche constamment au bord de ces risques.

Charlotte Rampling est émouvante, agressive ou lascive. Humphrey Bogart est cynique, cruel ou brisé. Leur histoire est fascinante et horriante à la fois. Dévoiler l'intrigue serait ôter à ce film son atmosphère lourde, ses hallucinantes images.

Film à voir, d'abord parce qu'il est exceptionnel, ensuite parce qu'il est fort bien fait, enfin parce qu'il apporte la preuve qu'une femme est — aussi — capable de commettre une œuvre forte et passionnante.

A noter que le film a été frappé de censure en Italie pour les motifs suivants, que je me garderai bien de commenter : « Ce film est doublement pernicieux parce que réalisé par une femme (sic), et qu'il montre une scène ignoble où l'on voit l'interprète féminime prendre l'initiative dans les rapports amoureux ». A verser au dossier de l'anthologie de la censure !

La Crêcelle.

5, rue Neuve

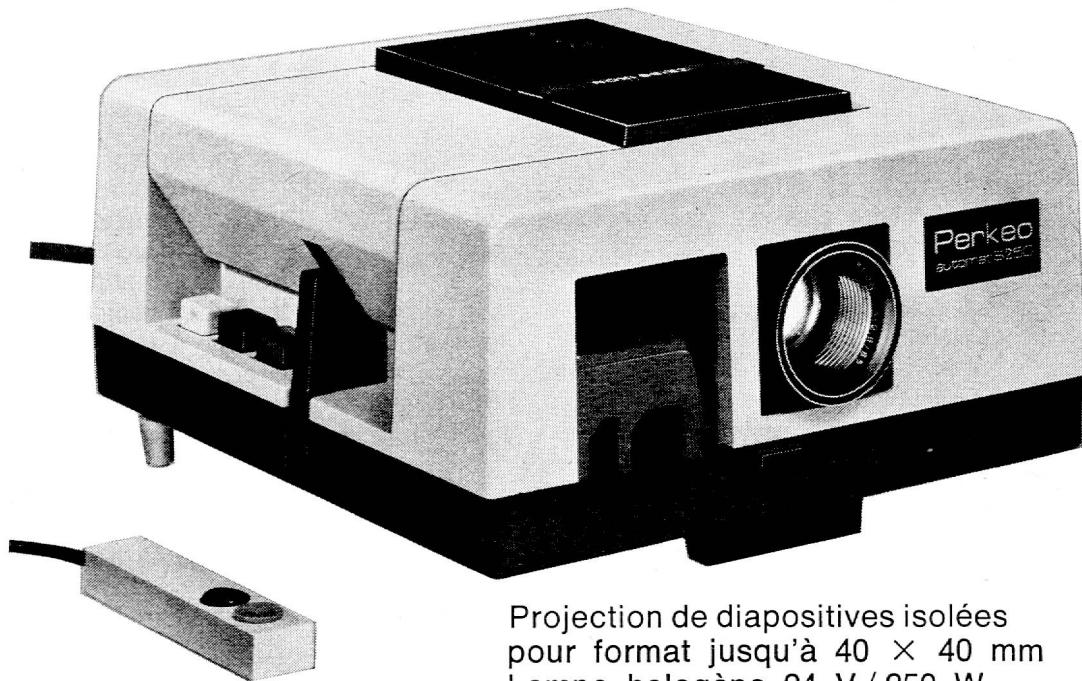
2501 Bienne

Tél. 032 22 76 31



Le projecteur spécialement conçu pour un emploi intensif dans l'enseignement :

Perkeo automat S 250



Projection de diapositives isolées
pour format jusqu'à 40 × 40 mm
Lampe halogène 24 V / 250 W
Objectifs de 60 à 250 mm de focale
Zoom de 70-120 mm

Prix écoles et industries

Perkeo S 250 avec câble, commande à distance, lampe et objectif de

| | 1-4 app. | 5-9 app. | 10-19 app. | dès 20 app. |
|----------------------|----------|----------|------------|-------------|
| 60 mm | 497.— | 447.— | 432.— | 417.— |
| 85 mm | 483.— | 435.— | 420.— | 406.— |
| 100 mm | 503.— | 453.— | 438.— | 423.— |
| Zoom 70-120 mm | 592.— | 533.— | 515.— | 497.— |
| 150 mm | 638.— | 574.— | 555.— | 536.— |
| 180 mm | 725.— | 653.— | 631.— | 609.— |
| 250 mm | 868.— | 781.— | 755.— | 729.— |
| Coffret de transport | | 55.— | | 703.— |

BON

à envoyer à

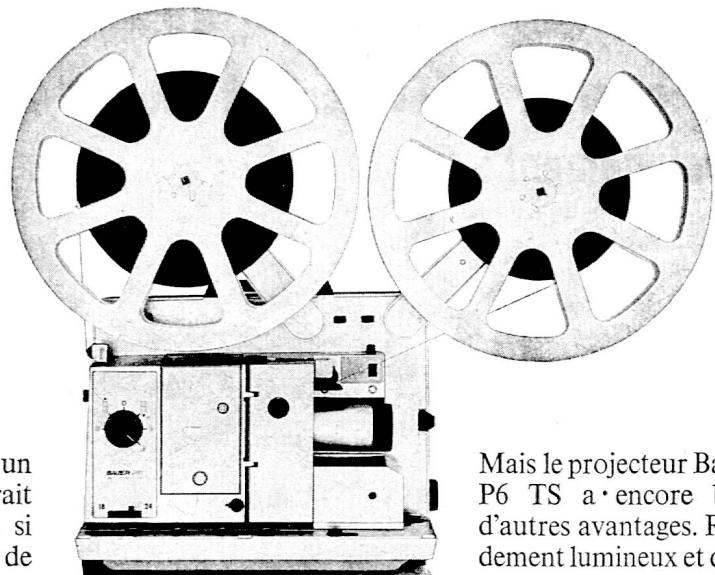
Perrot SA
Case postale
2501 Bienne

- Je désire une démonstration du Perkeo automat S 250 (après contact téléphonique).
- Je désire une documentation Perkeo automat S 250.
- Je désire des prospectus d'autres projecteurs dia, projecteurs ciné, rétro-projecteurs, épisscopes, écrans de projection,

Adresse _____

N° tél. : _____

Il est possible maintenant que le projecteur scolaire Bauer P6 TS s'arrête en plein film. Aussi souvent et aussi longtemps que vous désirez.



A notre avis un film instructif le serait souvent encore plus si vous pouviez l'arrêter de temps en temps. Pour mieux expliquer un détail important ou vous étendre sur un exposé graphique.

Malheureusement les images sont comme le temps: elles passent sans qu'on puisse les retenir. Et trop souvent elles vous imposent le silence là où la parole serait d'or.



Voilà pourquoi le projecteur de films 16 mm Bauer P6 TS est équipé maintenant d'un dispositif d'arrêt sur l'image pour l'analyse des prises de vues.

Son fonctionnement est extrêmement simple: pendant que passe le film, vous appuyez sur un interrupteur, et l'image projetée se transforme immédiatement en dia. A vous de l'expliquer à votre guise, en prenant tout votre temps. Et, quand tout le monde aura bien compris, vous remettrez le film en marche.

Mais le projecteur Bauer P6 TS a encore bien d'autres avantages. Rendement lumineux et qualité du son exceptionnels

même dans de grandes salles. Changement rapide de la lampe. Griffe à trois dents ménageant la pellicule et sautant tout simplement les perforations abîmées. Service d'une simplicité enfantine et bien entendu embobinage automatique.

Vous le voyez: le Bauer P6 TS a tout ce qu'on peut attendre d'un bon projecteur de films qui s'amuserait à passer des diapos et le ferait en professionnel.

**PROJECTEURS DE FILMS
16 mm BAUER P6**

9 modèles différents. Pour films muets ou sonores. Avec ampli incorporé d'une puissance de sortie de 20 watts. Transistors au silicium. Distorsion harmonique de tout au plus 1%. Reproduction du son optique ou reproduction magnétique. Livrable avec étage pour enregistrement magnétique et diaphragme de trucage. 2 cadences. Choix varié d'objectifs. Raccordement au compteur d'images. Possibilité de coupler un 2^e projecteur. Haut-parleur témoin incorporé. Haut-parleur externe de 35 watts dans le coffre avec rouleau pour câble.

Coupon à envoyer à Robert Bosch S.A.,
Dépt photo-cinéma, 8021 Zurich

Le Bauer P6 TS avec dispositif d'arrêt sur l'image nous intéresse.

Veuillez nous faire une démonstration.
 Veuillez nous envoyer votre documentation détaillée.

Nom: _____

École/maison: _____

Adresse: _____

BAUER

Groupe BOSCH